

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 76

Séance tenue le 10 mars 2003, à 19 h 30
Hôtel des Seigneurs
1200, boulevard Johnson Ouest
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 MARS 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
ASSOCIATION DE GESTION DES ENGRAIS ORGANIQUES (AGEO) DU BASSIN DE LA RIVIÈRE YAMASKA	
LUCIE MALTAIS, SYLVIE RICHARD, MARC TRUELLE	2
DOMINIQUE BHERER	15
CONSEIL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (COGEBY)	
CAROLINE BISSON, ROBERT DUCHARME, JACQUES FOURNIER	27
REPRISE DE LA SÉANCE	40
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE	
ÉDOUARD ASNONG, DAVID DUVAL, YVES LEPAGE, CAROLE MEUNIER	40
FRANCIS LAVOIE	56

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je m'appelle Louise Boucher. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique sur la production porcine, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Nous entendrons ce soir, pas seulement ce soir mais au cours des séances qui sont tenues à Saint-Hyacinthe, les personnes qui se sont préalablement inscrites auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Marie Gaulin. Toute autre personne qui souhaiterait faire connaître son opinion à la commission devra le faire par écrit en déposant un mémoire à la commission. Et nous avons une date de tombée, en fait, votre mémoire doit nous parvenir d'ici le 15 mai prochain.

20 Donc, ce soir, à la suite de chacune des présentations, la commission pourra échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer davantage les éléments contenus dans leur mémoire. La commission souhaite par là bien comprendre ce qui y est soutenu. Elle pourra, par ailleurs, tester des hypothèses car, je vous le rappelle, la commission aura à produire un rapport qui sera remis au ministre le 15 septembre prochain, dans lequel elle devra préciser des avenues susceptibles d'assurer un développement durable et harmonieux de la production porcine au Québec.

30 À la fin de chacune des séances, une période sera réservée pour toutes les personnes qui désirent recourir au droit de rectification pour corriger des faits qui ont été soulevés par les participants. Ces personnes doivent préalablement s'inscrire au registre ouvert à cette séance tenante.

35 Le droit de rectification, comme son nom l'indique, doit servir à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Par conséquent, nous vous demanderons de préciser le mémoire qui fait l'objet d'une rectification, la donnée ou le fait à corriger, la page où cette information apparaît, de même que le libellé de la rectification. S'il advenait que des gens veulent rectifier des éléments qui l'ont été, alors vous pourrez le faire mais cette fois-ci par écrit à la commission.

40 Toutes les rectifications seront rendues disponibles dans le site Internet ainsi que dans les centres de consultation de la commission.

45 Je vous rappelle que tout ce qui est dit en séance publique est enregistré par madame Lise Maisonneuve, sténographe officielle. Les transcriptions seront également disponibles au courant de la semaine prochaine dans notre site Internet et dans notre centre de consultation, dont vous pouvez trouver les coordonnées à l'arrière de la salle.

50 Alors, durant nos séances à Saint-Hyacinthe, il y a 23 personnes, groupes ou comités de citoyens, municipalités et associations qui se sont inscrits et qui ont indiqué leur intention de donner leur opinion à la commission. Les mémoires de ces personnes deviendront publics à la suite de leur présentation. Des copies seront acheminées, encore là, dans les centres de consultation et la version électronique sera disponible dans le site Internet de la commission.

55 Je tiens peut-être à faire une correction par rapport au communiqué de presse qui est sorti. La commission va siéger à Saint-Hyacinthe ce soir, demain après-midi et demain soir, ainsi que mercredi après-midi. Il n'y a pas de séance mercredi soir, parce qu'il n'y avait pas personnes qui avaient manifesté leur intention de présenter un mémoire à cette heure de la journée.

60 Alors, sans plus tarder, j'inviterais les premiers participants à cette audience, ici même à Saint-Hyacinthe, soit l'Association de gestion des engrais organiques connue sous AGEO du bassin de la rivière Yamaska, ainsi que les porte-parole, soit monsieur Marc Trudelle, madame Sylvie Richard et madame Lucie Maltais. Bonsoir!

65 **M. MARC TRUDELLE :**

70 Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, messieurs les commissaires! On va débiter par notre présentation sur l'Association de gestion des engrais organiques, évidemment en faisant un petit peu un historique de neuf ans d'activités dans le bassin en quelques minutes. Mais on va tenter de rendre ça synthèse et que les gens puissent bien saisir toute la problématique.

75 L'organisme de gestion des fumiers a été mis en place en 94. C'est une association de producteurs. C'est un conseil d'administration. C'est un organisme aussi à but non lucratif. La mission globale de l'organisme, c'était la gestion agronomique, économique et environnementale des engrais organiques et minéraux pour le bassin de la rivière Yamaska.

80 L'AGEO va passer cinq points. Le premier, c'est la démarche agroenvironnementale; un petit peu d'historique; le rôle et la mission de l'organisme de gestion; un bref portrait agroenvironnemental sur le bassin et, finalement, on va passer quelques minutes sur les constats et recommandations.

La démarche agroenvironnementale, d'une façon synthèse, c'est trois aspects importants: l'agronomie, l'environnement et toute la démarche de gestion d'entreprise, le tout

85 dans un contexte social. Donc, la démarche, c'est un ensemble de paramètres, dans lesquels on va devoir fonctionner pour bien s'assurer que toute la problématique porcine soit, dans le fond, incluse dans toute cette démarche-là.

90 Un peu d'historique. Le premier règlement a été mis en place en 81. Donc, c'est un règlement où on parlait d'unité animale. Donc, le concept d'unité animale, à l'époque, a été introduit par cette réglementation-là. Des ententes d'épandage, on était aussi sur une base azote à cette époque-là. Donc, déjà en 81, on avait une certaine forme de réglementation.

95 En 87, on a mis en place un moratoire dans la rivière l'Assomption. Par la suite, en 90, il y a eu plusieurs études, dont les trois études pour les bassins de la rivière l'Assomption, Yamaska et Chaudière. Par la suite, en 94, il y a eu la mise en place des organismes de gestion de fumier, dont l'AGEO. Il y a eu aussi, en 96, des orientations gouvernementales qui avaient été présentées aux trois organismes, dans lesquelles le ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et l'organisme de gestion avaient des rôles particuliers. Vous trouvez ce document-là en annexe.

100 Il y a eu aussi, en 97, la mise en place du RRPOA. Donc, à ce moment-là, on changeait l'approche de l'azote vers une approche phosphore, et on introduisait aussi à cette époque-là la notion de PAEF. Donc, le PAEF à ce moment-là devenait un outil normé dans la réglementation. Suite à cette adoption-là, l'AGEO a été accréditée au mois d'août 97. Donc, ça faisait partie de la réglementation dans laquelle un organisme devait être accrédité pour prendre en charge des fumiers.

105 Et finalement en juin 2002, le REA a fait en sorte que la prise en charge des fumiers n'est plus légale. Donc, l'AGEO n'a plus de mandat légal. Et à la même occasion, on a instauré un moratoire aussi jusqu'au 15 juin 2004.

115 L'AGEO, le rôle, c'était de prendre en charge des fumiers liquides des entreprises agricoles, qui étaient à l'époque soumises à des ententes d'épandage et particulièrement dans les zones d'activités limitées, donc des zones en surplus de fumier. Ce mandat-là a débuté, comme on l'a mentionné auparavant, au mois d'août 97, pour se terminer en juin 2002 avec l'adoption du REA.

120 L'AGEO, c'est aussi un organisme de services individuels, donc PAEF, registres d'épandage. Et c'est aussi un organisme qui devait s'occuper de la problématique collective, donc tout ce qui est transformation et traitement de fumier. C'est devenu aussi, avec les années, un centre de références et d'expertise en agroenvironnement.

125 L'évolution de l'AGEO, évidemment, il y a cinq points majeurs. Effectivement, on dépend beaucoup du contrôle et du suivi du ministère de l'Environnement; de l'orientation de la clientèle aussi par le ministère de l'Agriculture; le support financier du MAPAQ, c'est un

organisme qui est financé et par les producteurs agricoles et par le ministère de l'Agriculture; la perception des producteurs agricoles; et aussi la discipline des producteurs.

130 Le bassin, bien, évidemment, ça couvre 5 000 kilomètres carrés. C'est un grand bassin agricole, à prédominance agricole, plusieurs sous-bassins aussi.

135 Au niveau aussi du cheptel, on retrouve 218 000 unités animales en production porcine. C'est 34 % du Québec. C'est la région la plus importante en production porcine. Il y a aussi 758 entreprises, dont un tiers est sans sol. Donc, ce sont des entreprises qui ne possèdent aucune superficie en culture.

140 Les cultures, il y a plusieurs entreprises en grande culture. Il y en a 3 000. Il y a aussi 212 000 hectares. Donc, c'est assez d'envergure. Et 60 % de ces grandes cultures-là, ce sont des céréales sarclées, maïs, soya; et céréales, orge, avoine et blé.

145 La charge totale dans le bassin, si on parle d'azote, évidemment on a un surplus de 5 300 tonnes. Si on parle de phosphore, on a aussi un surplus de 5 400 tonnes. 55 % des superficies du bassin sont utilisées pour l'épandage des engrais de ferme: 38 % de ces superficies reçoivent des fumiers de la ferme et 17 % de ces superficies-là reçoivent du fumier de l'extérieur de la ferme.

150 Vous avez ici, de façon schématique, l'envergure un peu de la problématique. Au niveau azote, on se rend compte que les fumiers comblent une partie des besoins. Les besoins sont en vert, on a environ 20 000 tonnes. Par les fumiers, on comble un 9 000 tonnes. Et on achète les engrais minéraux pour 20 000 tonnes. Donc, il y a quand même une substitution possible, il y a une diminution des engrais minéraux qui serait possible pour équilibrer le bilan azote.

155 Quand on arrive au phosphore, si on parle du phosphore, colonne: 8 653 tonnes, ce sont les prélèvements des cultures. Et le fumier produit 10 000 tonnes de phosphore. Donc, on est déjà en excédent de phosphore au niveau du bassin juste par les fumiers.

160 Si on va aux nouvelles grilles de fertilisation CRAAQ 2003 qui viennent d'être publiées dernièrement, on aurait encore un surplus un peu plus important. Les nouvelles grilles sont sur le besoin agroéconomique des cultures, donc, c'est un peu plus faible que le prélèvement.

165 Le constat, c'est un peu la partie sur laquelle on veut mettre un peu plus d'emphase. Actuellement, on a une problématique. D'où vient cette problématique? Premier point, il y a une mauvaise planification sur le territoire puis il y a un suivi aussi inadéquat. On a passé d'un objectif azote à un objectif phosphore, donc, évidemment ça a un impact majeur au niveau des surplus de fumier. Il n'y a aucun suivi ou très peu de suivi d'ententes d'épandage et des

certificats d'autorisation. Donc, on était dans un mode à priori avant le mode posteriori. Et il y a aussi toute la dynamique des producteurs agricoles.

170 Quand on parle aussi d'agronomie et gestion du territoire, on a une problématique
énorme: 5 400 tonnes métriques de phosphore, c'est 5 millions de kilos de P_2O_5 . Il y a 45 %
des superficies actuellement qui ne reçoivent aucun engrais de ferme. 36 % des entreprises,
comme on disait préalablement, n'ont pas de superficie en propriété; donc, elles dépendent
d'ententes d'épandage, de receveurs de location. Il y a une surfertilisation. Par contre, on peut
175 diminuer les engrais minéraux dans la plupart des cas, et on peut aussi diminuer les doses
d'épandage. Si on fonctionne sur une base phosphore, il y aurait 85 % des entreprises porcines
qui auraient besoin d'ententes d'épandage.

180 Si on parle un peu de sociologie et attitude des producteurs, il y en a 25 % actuellement
qui sont des entreprises qui sont membres ou qui font une démarche avec ou l'organisme de
gestion ou les clubs agroenvironnementaux. Donc, il y a un besoin important en formation et en
services conseils. Il y a un faible taux de réceptivité du lisier brut. Comme on voyait
précédemment, il y a 17 % seulement des superficies en grande culture qui reçoivent du lisier
hors ferme. Il y a peu d'intérêt envers les outils de gestion agroenvironnementale, et on a
185 encore de la difficulté à reconnaître la problématique phosphore et le besoin de traitement.

190 Économie et gestion. Évidemment, ça a un impact majeur sur la vente des fermes.
Donc, évidemment, quand vous êtes en problématique surplus et vous avez plusieurs ententes
d'épandage, c'est des situations qui sont vulnérables. Les règles environnementales ont un
impact sur la décision et la rentabilité des entreprises. Il y a toute la vie aussi municipale et
sociale. Il y a la filière porcine. Et comme on disait, ceux qui sont sans solde sont très
vulnérables actuellement dans le contexte.

195 Si on parle aussi des orientations au niveau de l'État, ce qu'on s'est rendu compte, c'est
que le ministère de l'Environnement, c'est le gardien de l'environnement. Par contre, il y a une
absence de suivi pour les certificats d'autorisation et pour les ententes d'épandage. Les ententes
d'épandage, ça varie beaucoup. C'est une dynamique qui est extrêmement rapide, surtout sur
un territoire comme le nôtre où il y a beaucoup d'entreprises sans solde qui dépendent
d'ententes. Ça bouge beaucoup et c'est très rapide aussi.

200 Au niveau aussi du ministère de l'Agriculture, ce qu'on a aussi remarqué avec les

210 en surplus, il faut trouver des façons de le gérer et il va falloir avancer en identifiant bien le niveau de la problématique.

215 Le constat aussi, comme on disait, il y a un surplus d'engrais de ferme. On peut évaluer d'une certaine façon ou diminuer l'envergure par les rejets. Donc, évidemment, si on a une meilleure alimentation ou si on utilise des techniques, des nouvelles techniques de régie, on peut abaisser le surplus.

220 Une question de réceptivité. On a vu qu'il y a encore des superficies potentiellement réceptrices, qui ne le sont pas actuellement. Par contre, il va rester un volume. Comme on dit dans notre jargon, il reste un tas de phosphore à gérer. Il va falloir trouver des façons de pouvoir faire cette gestion-là et ça va être surtout de l'exportation, et il faut le mettre sous une forme aussi qui va être transportable facilement.

225 Ce qu'on recommande au niveau de l'intervention provinciale, c'est un objectif de société clair; des objectifs agroenvironnementaux partagés par tous: producteurs, intervenants, citoyens; des moyens et des outils efficaces aussi.

230 Les moyens et outils efficaces actuellement, c'est un nouveau règlement avec le contrôle. Un suivi des ententes. Comme on disait, il y en a beaucoup et ça bouge beaucoup, donc, ça prend un suivi très serré. Un programme de formation pour les producteurs et les intervenants. Traitement et transformation des lisiers. On a mis traitement en premier, transformation, parce que c'est vraiment une transformation qu'on parle ici. On veut mettre le lisier de porc sous une forme qui va être exportable et utilisable par les gens en grande culture. Et tout le concept d'écoconditionnalité attaché à l'agroenvironnement.

235 Interventions à l'échelle du bassin versant: orientation de tous les fournisseurs et receveurs d'engrais de ferme dans les OGF pour le diagnostic agroenvironnemental. Ça prend un point de chute central. Au niveau d'une région comme la nôtre, il y a beaucoup de producteurs, il y a beaucoup de changements, il y a beaucoup d'actions, donc, ça prend un endroit où on peut se référer rapidement.

240 Financement global aux organismes de gestion de fumier. On était financé sur le service individuel en grande partie, il va falloir avoir une enveloppe budgétaire qui est selon l'ampleur de la problématique. Donc, on a un bassin qui a une problématique importante, ça prend des moyens importants, ça prend du support important aussi.

245 Interventions à la ferme. Il y a le bilan phosphore qui est un nouvel outil; donc, ça nous permet d'avoir un diagnostic plus précis et rapide. Il y a le PAEF qui est encore obligatoire. Les rejets en phosphore, on peut les diminuer par différentes formes, surtout au niveau de l'alimentation. Les outils, comme le bilan alimentaire, permettent d'avoir une meilleure image au niveau de la ferme. Diminuer les volumes de lisier à gérer aussi. Et finalement, pour aussi avoir

250

une cohabitation plus harmonieuse, il y a toute la question d'aménagement de haies brise-vent puis d'aménagement aussi de cours d'eau.

255 En fait, l'organisme de gestion, c'est un organisme qui a à coeur la mission et l'agroenvironnement. Donc, on veut que toutes les conditions pour un progrès de la problématique soient réunies. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

260 Je vous remercie, monsieur Trudelle. Je vais amorcer la période de questions.

265 Je me réfère au mémoire que vous avez déposé à la commission. Et en page 6 de ce mémoire, vous faites part de votre vécu comme organisme de gestion des fumiers. Et vous mentionnez, entre autres, que vous aviez de la difficulté à trouver des receveurs de lisier par rapport aux fournisseurs. Vous mentionnez également que vous avez assuré la gestion des ententes d'épandage, le suivi et la gestion des ententes d'épandage.

270 Alors, moi, j'aimerais bien que vous partagiez avec nous justement comment vous exercez ce suivi des ententes d'épandage et peut-être nous expliquer un petit peu plus la problématique qu'il y avait quant à votre capacité à trouver des receveurs pour les fertilisants produits à la ferme.

M. MARC TRUDELLE :

275 Bon, évidemment, le lisier brut a des considérations dans lesquelles finalement, aussi, il y a des odeurs associées à ça. Donc, c'est sûr qu'au niveau réception, quand on arrive dans des endroits en grande culture où les gens utilisent seulement des engrais minéraux, il y a toute une perception négative quand on arrive avec des lisiers de porc qui sont souvent odoriférants. Donc, quand on parlait de difficultés, c'en est une aussi.

280 Au niveau des grandes cultures, il y a tout le synchronisme aussi au niveau des travaux de champ versus la réception des lisiers. Donc, les fenêtres d'application sont assez courtes au printemps. Les gens veulent semer avant d'épandre le fumier, surtout si le fumier vient de l'extérieur de la ferme. Donc, la fenêtre de printemps, souvent elle est assez réduite. La fenêtre
285 aussi d'été, évidemment, à l'occasion, c'est un peu plus long mais c'est quand même assez restreint aussi.

290 Il y avait toute une difficulté au niveau de l'échéancier aussi au niveau des PAEF. Si vous vous souvenez du RRPOA, le règlement précédent, les gens en surplus de fumier devaient faire leur PAEF avant ceux en grande culture. Donc, ça causait une certaine problématique au niveau des gens qui avaient des surplus, ils devaient amener du fumier chez des gens qui n'avaient pas de PAEF à faire immédiatement. Donc, les relations étaient tendues

entre producteurs-fournisseurs et producteurs-receveurs. Ça nous causait dans cette optique-là aussi beaucoup de problèmes.

295

Il y avait aussi la question de distance. Évidemment, transporter du lisier brut sur de longues distances, ça devient non économique aussi. Donc, évidemment, la transformation permettrait d'avoir une certaine facilité à ce niveau-là.

300

Aussi, toute la dynamique. Comme on disait tout à l'heure, ça varie beaucoup. Ça change beaucoup. Donc, les ententes d'épandage, c'est très dynamique dans un milieu comme le nôtre, surtout qu'il y a beaucoup de producteurs en surplus. Les ententes se signent rapidement. Il faut souvent trouver d'autres receveurs. Ce qui était prévu au mois de janvier, souvent, durant l'été, il y a des modifications, il y a des changements. Les cultures changent aussi. Donc, la prévision à long terme est assez difficile. Et comme je vous disais, il y en a beaucoup de producteurs. Donc, ça nous causait une certaine problématique au niveau de la dynamique.

305

LA PRÉSIDENTE :

310

Les ententes d'épandage, ce sont des contrats qui ont une durée de vie de combien de mois ou d'années?

M. MARC TRUELLE :

315

Bon, dans les ententes aussi, il y a une variabilité. Évidemment, quand c'était une demande de CA, une demande de certificat d'autorisation, le minimum était de quatre ans. Quand c'est un renouvellement d'entente, c'était de deux ans. Et là, actuellement dans le nouveau règlement, il n'y a plus de période. Donc, on peut signer pour un an, deux ans, trois ans, quatre ans.

320

Il y en avait aussi qui étaient échues. Souvent, quand on arrivait sur des entreprises, les ententes étaient déjà échues. Donc, il fallait resigner des ententes.

325

Donc, c'est quelque chose d'assez dynamique. C'est quelque chose qui change énormément. Ça prend un suivi extrêmement rigoureux au niveau des ententes d'épandage. Nous, on avait 322 membres et on suivait environ 40 % des membres, ça demandait énormément d'énergie. Ça demande beaucoup de gens, ça demande beaucoup de suivi. Donc, c'est...

330

LA PRÉSIDENTE :

Pourquoi vous ne suiviez que 40 % de vos membres?

335 **M. MARC TRUDELLE :**

Bien, en fait, c'était l'envergure de toute la problématique. C'est le lien fournisseur-receveur. Nous, on avait juste les fournisseurs. Donc, c'est pour ça, tout à l'heure on mentionnait que pour une gestion territoriale, ça nous prend le fournisseur et le receveur de fumier. On avait, en proportion, on avait 80 % des membres de l'AGEO, ce sont des entreprises porcines en surplus de fumier, il nous manquait souvent la partie réceptrice. C'est
340 des gens qui n'étaient pas membres à l'organisme de gestion. Donc, le suivi, à ce moment-là, le lien se faisait mais avec plus de difficulté.

345 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans ce qui est prévu, si je ne m'abuse, les ententes d'épandage vont être suivies par le ministère de l'Environnement. Si vous aviez un conseil à donner, qu'est-ce que ça prend pour exercer un bon suivi des ententes d'épandage?
350

M. MARC TRUDELLE :

En fait, ce que ça prend, ça prend des gens...

355 **LA PRÉSIDENTE :**

Entre autres, pour s'assurer qu'on n'épand pas deux fois à la même place ou trois fois ou une fois et demie?

360 **M. MARC TRUDELLE :**

En fait, c'est sûr que ça prend du personnel. Ça prend beaucoup de monde. Ça prend aussi une connaissance du territoire. Nous, notre force, c'était qu'on avait la connaissance du territoire. Depuis neuf ans, on connaissait les producteurs, on était capable d'avoir une vision
365 de tout le territoire. Donc, c'était quelque chose...

Ça demande, comme je vous dis, un certain suivi personnalisé, si on peut dire aussi, des entreprises. On avait réussi à faire une bonne partie de notre travail. Ça va prendre aussi de l'écoconditionnalité. Évidemment, tout est lié à ce niveau-là aussi. Donc, ça prend un

375 Et aussi, évidemment, une discipline de tous les intervenants à ce niveau-là, autant les producteurs que les gens du ministère de l'Environnement ou de l'Agriculture aussi. C'est un ensemble d'intervenants qui vont faire que ça va fonctionner.

LA PRÉSIDENTE :

380 Vous nous avez mentionné, lors de votre présentation, qu'il y a un problème de surplus — là, on le sait — de fumier, qu'il y a une réticence de la part des grandes cultures à recevoir du lisier comme fertilisant. Est-ce que ça a changé cette réticence au cours, disons, des dernières années ou si c'est encore très présent?

385

M. MARC TRUELLE :

Ça a évalué, mais il y a encore une réticence. Évidemment, c'est un peu la nature, la composition du produit qui fait que, actuellement, on a une problématique.

390

On arrive dans les grandes cultures avec des entreprises qui achètent actuellement des engrais minéraux. Ils sont bien dosés et ce sont des produits qui ne dégagent pas d'odeur. C'est calibré. C'est normé. Nous, on arrive avec un produit qui est odoriférant, qui est très variable, qui n'est pas nécessairement normé.

395

Donc, la transformation de ce produit-là va faire en sorte qu'on va arriver avec un produit ou une matière qui va être beaucoup plus facilement acceptable par les gens en grande culture. C'est d'être capable de faire la substitution. Mais pour la faire, il faut arriver avec un produit chez des gens qui ont des demandes et des exigences particulières. On n'a pas un produit qui se prête bien actuellement à cet échange-là.

400

LA PRÉSIDENTE :

405 Donc, la réticence, elle n'est pas seulement du côté des citoyens qui ont de la difficulté à supporter les odeurs générées par l'épandage, mais elle est également du côté des producteurs de grande culture, qui ont à faire des choix dans les fertilisants qu'ils utilisent sur leur culture.

M. MARC TRUELLE :

410

Oui. En fait, les gens en grande culture ont besoin, comme je disais, de produits où la dose, eux autres, c'est très précis, ils ont besoin de produits normés, de produits qui sont homogènes.

415

On a un travail à faire, à ce niveau-là, pour rendre notre produit beaucoup plus, je dirais, marketing au niveau des gens en grande culture.

LA PRÉSIDENTE :

420 Et est-ce que ça passe par le traitement? J'ai cru vous entendre dire à quelques reprises que ça pouvait être une solution.

M. MARC TRUELLE :

425 En fait, quand on parle de traitement, moi, j'aime mieux utiliser le mot «transformation», finalement. C'est de transformer ce produit. Ce n'est pas de l'éliminer, parce qu'on a de la matière fertilisante. On importe notre phosphore entièrement des États-Unis. Donc, on a une matière fertilisante dans le fumier, il s'agit de la transformer et de la mettre sous une forme qui va être beaucoup plus attrayante pour les gens qui vont la recevoir, à ce moment-là. Et la
430 transformation fait aussi souvent qu'on diminue de beaucoup les odeurs. Donc, on va être regagnants sur les deux points, à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

435 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

440 Merci, madame la présidente.

En fait, dans votre document, et je le comprends bien parce que vous êtes un organisme de gestion des engrais organiques, mais vous mentionnez aussi que les sols du bassin versant sont très sensibles à l'érosion. Toutefois, dans les activités que vous réalisez en matière d'agroenvironnement, vous ne semblez pas faire quoi que ce soit pour changer les
445 méthodes culturales ou, enfin, des choses qui feraient en sorte que l'érosion serait diminuée.

Est-ce que je me trompe ou si c'est effectivement ce qui se passe et si ce volet-là ne devrait pas être couvert?

450 **M. MARC TRUELLE :**

Bien, en fait, je vous dirais qu'on se préoccupe de l'érosion beaucoup, sauf que le mandat de l'organisme de gestion, c'était vraiment de s'assurer d'une meilleure répartition au niveau du territoire. C'est un mandat qui était énorme, comme on a pu se rendre compte.

455

À ce moment-là, effectivement, on a mentionné que l'érosion, c'était une problématique régionale mais, nous, l'effort a été mis sur d'autres activités. Et, entre autres, on se rend compte que la fertilisation et le surplus de fumier, pour nous, c'était notre problématique

460 majeure. Donc, c'était le mandat qu'on avait. Mais on ne peut pas dissocier la surfertilisation de l'érosion, ce sont des choses qui vont ensemble, sauf qu'on a regardé un peu plus au niveau de l'intervention où on pourrait y aller de façon plus globale.

465 Mais nous, notre mandat principal, ce qu'on avait eu comme mandat, c'était de s'assurer qu'on puisse faire l'encadrement des receveurs et des fournisseurs de fumier. On avait déjà beaucoup d'ouvrage à ce niveau-là. Mais soyez assuré qu'on n'a pas oublié l'érosion.

LA PRÉSIDENTE :

470 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

475 Merci. Dans votre document, dans votre mémoire, vous insistez beaucoup sur la mauvaise planification. Est-ce qu'on doit comprendre que l'AGEO pourrait assumer cette concertation-là ou cette planification-là en partie ou...

M. MARC TRUELLE :

480 En fait, quand on parle de mauvaise planification, nous, on a constaté finalement qu'on a quand même émis beaucoup de certificats d'autorisation dans des zones en surplus de fumier. Plusieurs entreprises actuellement n'ont pas de sol en propriété. Donc, il y a beaucoup de situations qui sont actuellement problématiques.

485 L'AGEO avait un rôle de concertation régionale aussi. Ça aurait dû être un pivot central au niveau de la gestion du territoire, justement pour amener des nouvelles façons de procéder, d'amener une nouvelle orientation aussi au niveau du développement, tout en s'assurant qu'on puisse quand même gérer ceux qui sont là actuellement. Il y a beaucoup de fermes existantes qui ont besoin de support et d'aide.

490 Donc, on ne veut pas nécessairement corriger la situation dans le sens de planification, ce n'était pas notre mandat de faire de la planification. Mais c'est sûr qu'il y a un effort et il y a un exercice à faire à ce niveau-là pour éviter de continuer ou de se retrouver encore dans une situation où, là, les surplus vont devenir tellement élevés, qu'on va avoir de la misère à tout gérer. Et là, on se rend compte que si on ne fait pas une certaine planification au niveau du territoire, que, tôt ou tard, il va y avoir une problématique majeure là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

500 Ce que je comprends de votre mémoire, c'est que la situation est loin d'être réglée, qu'il y a de gros surplus, qu'il y a des résistances importantes et que ce n'est pas facile de faire aller

ensemble l'offre et la demande. Si j'ai bien compris, vous êtes 8 personnes à plein temps dans votre organisation.

M. MARC TRUELLE :

505

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

510

Et vous avez 322 membres.

M. MARC TRUELLE :

515

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Quelles sont les chances que nous parvenions à voir clair dans un dossier comme celui-là d'ici 15 mois, 16 mois ou 20 mois?

520

M. MARC TRUELLE :

Vous ne nous donnez pas beaucoup de temps. Mais disons qu'à long terme, ce qu'on voyait comme groupe, c'est que, dans le fond, on a déjà fait un effort assez considérable, 322 membres. Il devrait y en avoir environ 500, au niveau azote, puis on devrait être environ à 600 producteurs, au niveau de l'AGEO, pour les surplus de phosphore. On était quand même rendu à 50 % des membres.

525

On avait quand même eu une progression intéressante depuis les dernières années. On gérait déjà 40 % des ententes. Je vous dirais qu'on était même assez d'avance et d'avant-garde à ce niveau-là. Je serais curieux de voir, aujourd'hui, qui est capable de dire à 40 % dans le bassin où va le fumier. Nous, on était capable de le dire. On avait fait une progression, comme je vous dis, intéressante.

530

535

Il ne manquerait pas grand-chose, d'après moi, pour avoir un effet assez rapide, à

vous dirais que dans deux, trois ans, on aurait avancé considérablement dans les années qui s'en venaient.

545 **Mme SYLVIE RICHARD :**

Je voudrais peut-être apporter un complément. En fait, les organismes de gestion des fumiers ont été créés depuis 94 avec des belles orientations partagées à ce moment-là. Et on dirait qu'avec le fil du temps, ça s'est perdu.

550

Alors, quand vous nous demandez: est-ce que vous seriez capables de faire le travail? Oui, mais pas à n'importe quelle condition. Il faut que les conditions soient réunies pour que nous puissions faire le mandat qui nous avait été confié et qu'on veut toujours faire.

555

Vous avez devant vous les gens les plus... en tout cas, très motivés par l'agroenvironnement. Ça, c'est certain. On n'est pas là pour défendre notre travail mais défendre les actions nécessaires pour travailler à la problématique du bassin de la Yamaska. C'est probablement la même chose pour les deux autres OGF.

560

Alors, si on a les conditions de travail pour le faire, c'est-à-dire les producteurs viennent à nous... il y a plusieurs façons pour les amener à nous, parce qu'on a essayé, on essaie toujours d'aller les rejoindre mais ça passe par des activités du ministère de l'Environnement qui a toujours le rôle de contrôle, de planification, de contrôle. Le ministère de l'Agriculture, d'orienter les clientèles au bon endroit. Donc, ça suppose qu'ils connaissent la problématique, qu'ils savent que les producteurs en élevage ont besoin de suivi, de services conseils différents et de les orienter aux bons endroits.

565

570

Puis après ça, on n'aurait plus besoin de financement, on serait probablement beaucoup plus que 8 personnes chez nous pour travailler et on pourrait faire quelque chose qui rencontrerait la problématique.

LA PRÉSIDENTE :

575

Au fait, madame Richard, le financement a été reconduit, je crois, pour une autre année?

Mme SYLVIE RICHARD :

580

Peut-être quelqu'un pourrait nous le confirmer ici, ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, ce n'est pas confirmé encore?

585 **Mme SYLVIE RICHARD :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

590

Écoutez, ça fait le tour des questions que nous avons à vous poser, bien sûr dans le temps que l'on s'est donné pour partager ensemble. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique et on invite tous les gens à lire votre mémoire.

595 **M. MARC TRUELLE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

600

Merci.

Alors, maintenant, j'invite monsieur Dominique Behrer. Bonsoir, monsieur Behrer.

605 **M. DOMINIQUE BEHRER :**

Bonsoir! Mon nom est Dominique Behrer. Je suis vétérinaire à Maniwaki dans le comté de Gatineau depuis 30 et quelques années. Lorsque j'étais étudiant à Saint-Hyacinthe, je me destinais à aller dans le développement international; finalement, je suis resté à Maniwaki. Mais je voulais aller comprendre comment ça fonctionnait l'agriculture à Maniwaki, j'ai travaillé là. Puis finalement, j'y suis resté.

610

Mais ce que je vais vous présenter ce soir, j'ai écrit ça en 90, à peu près. Mais je n'ai jamais réussi à le faire publier nulle part. Mais ça fait longtemps qu'on voit le problème venir.

615

Vous vous demandez sûrement qu'est-ce que je fais ici parce qu'à Maniwaki, il n'y a aucun élevage de porcs? Dieu... bien, en tout cas, je ne dirai pas Dieu soit loué! mais, en tout cas, il n'y a pas de gros éleveurs de porcs parce qu'il n'y a pas d'autoroutes. Parce qu'eux autres, les gros producteurs de porcs, il faut qu'ils transportent beaucoup de grains, qu'ils sortent beaucoup d'animaux, ça fait qu'il faut qu'ils soient près d'une autoroute. Par contre, après ce que je viens d'entendre, j'ai bien fait de venir, parce que je pense qu'on va recevoir bientôt des surplus du purin concentré. En tout cas, bon.

620

D'abord, la problématique du porc, ça fait partie d'une problématique plus large, qu'on appelle l'élevage hors-sol. L'élevage hors-sol, c'est une pratique qui n'est pas durable parce

625

qu'elle appauvrit les sols des fermes céréalières, pollue les fermes et les zones d'élevage et chasse les petits agriculteurs.

630 Le débat entourant les porcheries illustre les problèmes insolubles créés par la généralisation de l'élevage sans sol ou hors-sol. Une part plus importante à chaque année des oeufs, du lait, des viandes est produite grâce à des aliments pour le bétail provenant d'autres fermes ou d'autres pays.

635 En fait, c'est plus grave qu'on pense, parce qu'il n'y a rien que le veau d'embouche. C'est-à-dire, il y a 6 productions avec des animaux, il n'y en a plus rien que la moitié d'une, c'est le veau d'embouche, qui n'est pas faite avec des aliments achetés. Il s'agit d'une tendance mondiale et les exemples absurdes ne manquent pas.

640 Le fermier hollandais garde sur la ferme de son père, grâce aux maïs et soya américain, dix fois plus de vaches dont il doit expédier le fumier sur des pâturages allemands. C'est bientôt ça qui va nous arriver, parce que les surplus qui sont ici vont s'en aller dans la Gatiné et dans la Gaspésie.

645 La porcherie de Constance, en Roumanie, déverse dans une section abandonnée du canal Danube-mer Noire le fumier de ses 300 000 pensionnaires. C'est un vétérinaire qui travaille ici, d'ailleurs. Lui, un Roumain, il m'expliquait ça. Il avait travaillé dans une grosse porcherie, ils avaient trouvé la solution, eux autres, ils envoyaient ça direct dans un gros canal qu'ils avaient creusé et qui était inutilisé.

650 Les parcs d'engraissement américains de 100 000 bouvillons recyclent dans le ciel sous forme d'ammoniac, d'oxyde d'azote, de sulfure d'hydrogène, des nutriments provenant de milliers d'hectares de maïs situés à des centaines de kilomètres.

655 L'élevage hors-sol pose de gros problèmes. Il manque d'éthique envers les animaux, qu'il s'agisse de poules en cage, de porcs en cage ou de justement des bouvillons qui sont parkés littéralement sur un tas de fumier ou dans un tas de fumier à toutes les saisons que ce soit, en hiver quand il fait 30° sous 0°, ou quand il pleut ou quand il fait soleil.

660 Ensuite de ça, ça cause des problèmes sanitaires: la vache folle, les contaminations par les dioxines, les BCP. Ça ne serait pas arrivé si on avait continué l'élevage traditionnel où on n'achète pas de choses à l'extérieur de la ferme. La vache folle, entre autres, c'est une des conséquences de l'hors-sol. Puis ça les amplifie aussi, comme le problème avec E.coli.

665 Il cause, en plus du transport inutile, parce qu'il faut transporter des céréales, du fumier, de l'engrais et des animaux pour rien, un surplus de fumier dans les zones d'élevage. Et la conséquence la plus grave, c'est un déficit sur les fermes de céréales comblé par des engrais

chimiques. On l'a bien vu, il y a juste 17 % des surfaces en céréales qui reçoivent du purin, du fumier.

670 Ces fermes n'ayant plus d'animaux, ni pâturages, tout leur sol est cultivé à chaque année. Or, il y a un grand rapport de l'ONU qui était résumé en trois, quatre mots, il disait: ça prend 500 ans pour faire un pouce de sol organique et ça prend rien que 20 ans de maïs pour le détruire.

675 Mais c'est encore pire que ça. Quand on ajoute l'effet des engrais chimiques qui sont acidifiants, de la monoculture, labour à chaque année comme on fait au Québec, labour profond, puis le non-retour du fumier, parce que le fumier retourne quasiment jamais sur les terres qu'ils ont fait les céréales, là l'érosion est bien plus grave. C'est 21 centimètres en 37 ans, ça veut dire 5 pouces sur 20 ans.

680 On a mesuré ça aux États-Unis sur les fermes qui sont cultivées sans fumier. Quand on ajoute du fumier, la perte est juste de 5 centimètres. On perd beaucoup moins s'il y a du fumier qui est ajouté. Il y a quand même une perte parce que, pour renverser le phénomène, pour rajouter du sol de surface, ça prend du pâturage. C'est les racines en dessous de la prairie qui rajoutent de la matière organique. Toutes les autres formes de culture, ils en perdent. On peut en perdre moins si on met du fumier, mais on en perd quand même.

685 Parce qu'il y a beaucoup plus de sols en déficit que de sols en surplus, l'agriculture est devenue une gigantesque entreprise d'appauvrissement des sols. D'autant plus que dans la production du veau d'embouche, une partie importante des fumiers est perdue parce qu'on hiverne les animaux dans les parcs extérieurs.

690 Ça, c'est une autre chose que moi, je peux savoir parce que je travaille là-dedans. Quand on garde des animaux dans des parcs non couverts, ça prend plus de nourriture parce qu'il fait chaud, il fait froid, c'est humide.

695 Puis une grande part, parfois la presque totalité de la valeur fertilisante des déjections est perdue. Il n'y a que deux façons de la retourner au sol: soit que les animaux soient gardés sous un toit ou qu'on les alimente, l'hiver, sur les champs qui produisent de la nourriture. Mais
700 c'est interdit de faire ça au Québec. On n'a pas le droit de nourrir les animaux sur les champs en hiver, les animaux de boucherie.

710 La partie est gagnée pour les commerçants dès l'introduction, même à perte, de cet
«élevage de Troie» dans une région. L'élevage étant la seule alternative pour les fermes
défavorisées par leur taille, le sol, le climat, elles sont éliminées. Celles qui survivent achètent
davantage d'intrants. La réglementation plus sévère qu'on doit imposer à cause des
commerçants va les aider encore puisqu'elle force déjà les éleveurs des régions périphériques à
715 vendre leurs animaux et leur quota, qui vont se retrouver dans des fermes et des régions en
surplus.

Chez nous, il y a des gens qui sont obligés de vendre leurs animaux parce que
l'Environnement leur met des amendes de 2 000 \$, 3 000 \$. Puis pendant ce temps-là, le
ministère de l'Agriculture continue d'investir des centaines de millions dans des fermes en
720 surplus et dans des régions en surplus.

Même si la gestion des fumiers est loin d'y être parfaite, ce ne sont pas les quelques
milliers de vaches de la Gatineau qui menacent l'environnement. Il en va tout autrement dans les
bassins des rivières Assomption, Chaudière, Yamaska, où 400 entreprises produisent 75 %
725 des surplus. Ils profitent des avantages destinés aux agriculteurs des années 50.

On a donné des avantages fiscaux, toutes sortes d'avantages aux fermiers dans les
années 50. Mais ces avantages-là, maintenant, ça sert à des compagnies, même à des
coopératives. Les coopératives, eux autres, ils ajoutent, aux avantages des agriculteurs, ils
730 ajoutent les avantages des coopératives, puis l'avantage que les sociétés commerciales ont en
général sur l'entreprise personnelle.

L'État n'ose régler le problème où il se trouve en interdisant le hors-sol et pourquoi pas le
purin, qui est un engrais pauvre en carbone et qui perd 25 % de son azote avant la fosse. Il
735 préfère achever de vider les régions périphériques en obligeant les éleveurs à construire des
sites d'hivernement coûteux, qui vont cacher les animaux sans régler le problème qui, dans nos
régions, est un déficit de fumier parce qu'on hiverne les animaux dehors justement.

En aidant les éleveurs à traiter le lisier et en permettant l'épandage de surplus, on
740 perpétue le hors-sol. Ça veut dire qu'on accepte de vivre avec ce système-là et l'on risque que
ces permis n'acquière une valeur plus grande que la ferme, comme les quotas laitiers
aujourd'hui. Ils pourraient aussi être monopolisés par des sociétés qui vont se réserver même le
sol qui ne leur appartient pas et empêcheront quiconque de démarrer un élevage.

745 Au lieu d'exporter pour 500 millions de viande porcine, on pourrait produire ici les 700
millions de viande bovine qu'on doit importer à chaque année. On pourrait produire cette viande,
ainsi que le lait d'ailleurs, comme on le faisait il y a 30 ans, sans recourir aux céréales, donc
sans labourer la terre, sans perte de sol. Cette option va disparaître si les sols sont partout
750 réservés au purin de porc.

755 L'élevage hors-sol concentre les animaux et la pollution, sauf le porc où il y a moins de bétail qu'en 40 au Québec. On avait, à ce moment-là, 300 000 chevaux. 300 000 chevaux, ça représente à peu près 5-600 000 vaches. Ils sont cependant concentrés sur 20 000 fermes au lieu de 160 000, et dans certaines régions. Le passage au fumier liquide, le remplacement du foin et du pâturage par les céréales, ce qui en accroît la teneur du fumier en phosphore, le confinement dans l'étable ou, pire, à côté de l'étable, aggravent les problèmes de pollution.

760 La spécialisation et l'intensification qu'on préconise depuis 50 ans ont entraîné éleveurs et céréaliculteurs dans une impasse. Ceux-ci dépassent du double, pour le phosphore, les normes de fertilisation, parce qu'ils appliquent soit trop d'engrais, soit trop de fumier ou les deux.

765 Puis le problème, c'est que maintenant, quelqu'un qui a 100 vaches, puis franchement il pourrait en garder juste 50, s'il essaie de redescendre à 50, il ne peut plus, il n'est plus rentable. Ça fait qu'on a vraiment enligné les gens dans un problème presque insoluble.

Comment mettre fin à ce problème-là et comment ramener les animaux sur le sol qui est nourri. Comment disperser, autrement dit, le cheptel sur tout le territoire au lieu de le garder concentré actuellement comme dans quelques régions.

770 D'abord, ce n'est pas normal qu'il coûte moins cher d'acheter ses aliments et ceux du bétail de l'autre côté de la planète. Ce n'est pas normal que du blé d'Ukraine se retrouve ici, au Canada. C'est des subventions partout, partout, partout. Il y a énormément de subventions. Aux États-Unis, ils disent que le maïs se vend au tiers de son coût. Les Américains vendent du maïs à l'extérieur au tiers du coût réel. On ne sait pas quel est le coût réel, mais ce n'est pas logique ce qui se passe.

780 Les gouvernements doivent d'abord cesser de subventionner le transport et la production de céréales qui est supportée par Ottawa et Washington depuis plus de 100 ans. Ils doivent ensuite, comme le Danemark, interdire le hors-sol, en obligeant les gros éleveurs à posséder le sol — c'est-à-dire, les éleveurs qui ont plus que 20 ou 30 unités animales, ils doivent être propriétaires du sol — puis limiter le nombre d'animaux par hectare à ce que le sol peut nourrir sans abuser des engrais. C'est-à-dire que sans que les engrais, à leur tour, deviennent un problème. Quelqu'un qui a 30 vaches, il peut mettre un peu d'engrais, mais si l'engrais vient qu'à contaminer l'environnement, bien, il n'a pas le droit d'en mettre plus que ça.

785 Dans la plupart des pays, il n'y a qu'une limite d'épandage. Dans la plupart des pays, il n'y a pas de limite par site. C'est pour ça qu'on a des parcs d'engraissement de 100 000, 200 000 bouvillons, des porcheries de 3-400 000 porcs. Il n'y a pas de limite par unité de surface. Il y a juste une limite d'épandage. Pourvu que tu puisses l'envoyer ailleurs, le fumier, tu peux en garder plus d'animaux.

790

Et au Québec, cette limite-là est de 4.13 unités animales par hectare sur du maïs, alors qu'on gardait 8 fois moins d'animaux jusqu'en 1960. C'est-à-dire, avant d'acheter des engrais, on gardait juste à peu près ½ unité animale par hectare.

795

Puis c'est encore ce qu'on retrouve dans le veau d'embouche. Dans ma région, on a des veaux d'embouche. Eux autres, c'est à peu près ça. S'ils ont 40 hectares, ils vont garder 20 vaches. S'ils montent à 40 vaches, bien, là, ça leur prend le double de terre à peu près.

800

Le règlement permet donc d'épandre sur un sol nu parce qu'on a le droit d'en mettre plus sur le maïs. Si c'est sur un pâturage, c'est 2.5 unités animales qu'on a le droit. Le fumier liquide de 170 vaches Holstein sur 42 hectares, alors qu'on y gardait que l'équivalent de 20 vaches.

805

Je me suis intéressé à ça par hasard. J'ai demandé à ma mère qui est au Lac Saint-Jean, je l'ai demandé à un producteur ici, à Saint-Pie, puis un autre dans une autre région, puis les trois m'ont dit la même chose. Avant, la plupart des fermes avaient à peu près 42 hectares, disons, il y a 50 ans, tout le monde avait 42 hectares en moyenne, puis tout le monde gardait 3 chevaux, 10 vaches, 20 porcs, puis 100 poules. Ça revient à peu près à 20 unités animales. C'est ça qu'on regardait avant d'acheter de la nourriture ou des engrais.

810

Cette limite doit, qui est de 1.4 unité animale au Danemark... au Danemark, eux autres, leur limite, c'est 1.4. C'était à 1.5 ou à 1.6 ou 1.7, en 90, quand ils ont mis cette loi-là puis ils ont baissé à 1.4. Maintenant, elle doit être assez basse pour disperser le cheptel sur tout le territoire, ramener l'élevage sur les fermes défavorisées par la taille, le sol et le climat, et contrer ainsi l'exode rural.

815

On aurait probablement trois, quatre fois plus de fermes si on procédait comme ça, qu'on a actuellement. Parce que quand on a des animaux, on n'a pas besoin d'aussi grand. Tandis que quand on fait juste des céréales, ça prend 1 000, 2 000 acres, on n'en a jamais assez grand. Mais si on a des animaux, on peut vivre avec 200, 300 acres ou 100 hectares.

820

Les gouvernants de tous les pays doivent s'entendre malgré les lobbys pour renverser leur politique des 50 dernières années et interdire l'élevage hors-sol, qui ne sera jamais durable et nuit à la réputation et à la survie de tous les agriculteurs.

825

Autrement dit, ce qu'il faut, c'est obliger les gros producteurs à posséder le sol et limiter le nombre d'animaux probablement en bas d'une unité animale par hectare. Puis en plus, ça prendrait probablement une limite par site. Parce que sans ça, les fermes vont grossir éventuellement, si ça continue dans la tendance actuelle. Ça fait qu'il y a des gens qui vont avoir des milliers d'hectares; eux autres, ils vont finir par avoir beaucoup d'animaux. Ça fait qu'il faudrait au moins qu'ils les séparent en plusieurs sites.

830

835 J'ai résumé ça comme ça. Ni les régions, ni les fermes ne seront prises avec des surplus de fumier si les éleveurs ne gardaient que les animaux que leur sol peut nourrir et si les meuniers, coopératives, investisseurs, qui ont des millions d'animaux sans posséder de sol, laissaient l'élevage aux agriculteurs, spécialement ceux des régions périphériques dont c'est souvent la seule ressource. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

840

Merci, monsieur Behrer.

Alors, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

845

Vous avez lu votre mémoire en le déconstruisant en petits blocs.

M. DOMINIQUE BEHRER :

850

C'est parce que je l'ai résumé. Je vais essayer de le faire publier, il est trop long comme ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

855

Il y a juste une chose que j'aimerais que vous m'expliquiez, que je n'ai pas comprise, parce que je ne connais pas assez le domaine. Vous dites: «On préfère achever...» c'est en page 2 de votre texte.

M. DOMINIQUE BEHRER :

860

Oui, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

865

La colonne de droite.

M. DOMINIQUE BEHRER :

875 *«On préfère achever de vider les régions en improvisant un code de mesures parfois
absurdes, comme de sortir les animaux de l'étable pour les confiner dans des parcs à l'autre
bout de la ferme.»*

Qu'est-ce que ça veut dire ça? Pouvez-vous m'expliquer ça?

880

M. DOMINIQUE BEHRER :

885 C'est parce qu'étant donné qu'il y a beaucoup de pollution actuellement par les élevages
dans nos régions ici, bien, là, ils ont été obligés de mettre des règlements plus sévères. Mais
les règlements, il faut qu'ils les appliquent partout, même dans nos régions.

890 Ça fait que là, pour les éleveurs de veaux d'embouche, ils ont élaboré un code des
bonnes pratiques. Puis comme on prévoit ou on planifie que dans l'avenir, les fermes vont être
très grosses, les fermes vont avoir 200, 300, 400, 500 vaches par ferme, là, on s'est dit: «On
ne peut pas les garder à l'intérieur. Donc, on va trouver des plans pour les garder à l'extérieur,
puis que ça soit moins visible.» Souvent, par exemple, on va les... en tout cas. Mais c'est que
ça reste quand même des parcs extérieurs qui ne sont pas couverts et il y a beaucoup de fumier
qui est perdu dans ces sites-là. Oui.

895 Puis c'est arrivé, j'ai de mes clients, moi, qui gardaient leurs animaux dans l'étable.
Dans l'étable, ils récupèrent 100 % du fumier. Bien, le ministère de l'Environnement, à cause
des normes, ils ont arrivé, ils ont dit: «Il faut que tu mettes tes animaux dehors.» Il les a sortis
de l'étable, il les a mis à côté de l'étable. Puis là, il perd 80 % du fumier. Parce quand on garde
des animaux dehors, on perd presque tout le fumier. Parce que l'urine, elle passe à travers la
900 neige puis elle s'en va au sol. Puis quand ça se démêle, le printemps, les animaux piétinent ça,
ça rentre dans la terre. Il récupère presque rien.

905 Il y a un monsieur, il y a de nos producteurs qui ont visité quelqu'un en Abitibi, il a 300
vaches. Ça fait six ans qu'il n'a pas étendu de fumier. Le fumier reste dans le parc puis il
s'évapore l'été. C'est la même chose pour les grands parcs d'engraissement aux États-Unis
dans les régions désertiques. Je suis certain que 80 % de la matière organique s'en va dans l'air
direct. Ça ne peut pas faire autrement.

910 Puis en plus de ça, c'est ça, il y a des gens dans les parcs d'engraissement de l'Ouest,
des consultants, ils annoncent leurs affaires, eux autres, ils veulent convaincre les propriétaires
de parcs d'engraissement de composter, puis ils prétendent qu'ils vont avoir des crédits carbone
avec ça. Alors que le parc d'engraissement de l'Ouest, c'est le summum de la pollution agricole
puis du hors-sol.

915 C'est ça que j'ai voulu dire. C'est parce que ça coûte...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

920

D'accord. Donc, ce n'était pas une allusion au porc, mais c'était une allusion à l'élevage bovin.

M. DOMINIQUE BEHRER :

925

Oui, c'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

930

Et là, vous parliez en hiver. Parce qu'en été, quand on envoie des animaux en pacage, il me semble qu'on...

M. DOMINIQUE BEHRER :

Il n'y a pas de problème.

935

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... fait ça depuis assez longtemps, ce n'est pas...

M. DOMINIQUE BEHRER :

940

Non, non, il n'y a pas de problème pour ça. Ils ont le droit de les mettre là. Mais je veux dire, la pollution dans les régions d'ici, ça affecte de plusieurs façons nos producteurs ici qui ne causent pas vraiment un gros problème à l'environnement.

945

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, vous, finalement, l'essentiel du message que vous voulez livrer, c'est que l'élevage sans sol, pour vous, c'est absurde et ça ne doit pas être encouragé d'aucune manière.

950

M. DOMINIQUE BEHRER :

955

C'est complètement absurde. Si on n'arrête pas les compagnies, ça va tout le temps grossir. Il y a une compagnie américaine, Smithfield Foods de Virginie — c'est des abattoirs, ça — ils élèvent et engraisent au-dessus de 10 millions de porcs. C'est deux fois plus que tous les producteurs du Québec réunis ça. Puis cette compagnie-là, ils ont 10 % des parts américaines. Puis là, ils ont acheté une compagnie en Pologne parce qu'ils veulent s'emparer des porcs là-bas aussi. Ils veulent faire le même système d'élevage hors-sol en Pologne.

960 Il y a plusieurs États américains qui leur mettent des bâtons dans les roues. Ils veulent interdire aux compagnies, les vendeurs de moulée ou les vendeurs de viande, d'avoir des animaux. Il y a cinq, six États qui ont des législations contre ça. Mais ce n'est pas rien qu'eux autres. Tous les éleveurs ont tendance à garder trop d'animaux, parce que le grain est disponible à un coût ridicule, comparé à son coût de production.

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

970 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Dans votre texte, et vous l'avez mentionné dans votre présentation verbale, vous dites à un moment donné:

975 *«On pourrait fort bien produire sans céréales le lait et les 700 millions de viande bovine qu'on doit acheter au lieu d'exporter pour 500 millions de viande de porc.»*

Alors, vous nous avez dit dans votre présentation que c'était un texte que, finalement, vous aviez écrit en 1990.

980 **M. DOMINIQUE BEHRER :**

Non, mais je l'ai recorrecté récemment.

985 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

D'accord. Si vous l'avez recorrecté récemment, dans la production bovine, on a mis en place, là aussi, des assurances-stabilisation et les assurances-stabilisation, les données qu'on nous a transmises, il y a très peu de temps, nous indiquent que pour la période d'environ 10 ans, de 1992 à 2001, dans le porc d'engraissement, l'assurance-stabilisation paie 5 % pour ces dix années-là. Dans le porcelet, l'assurance-stabilisation payait 12 % de la valeur brute de ces secteurs-là...

990 **M. DOMINIQUE BEHRER :**

995 De la vente, oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1000 ... des prix de vente, alors que dans le veau d'embouche, durant la même période,
l'assurance-stabilisation a payé 40 % de la valeur brute des veaux d'embouche et le bouvillon,
13 %.

1005 Alors, donc, pour ce qui est des aides gouvernementales à ce type d'élevage-là, elles
sont au moins aussi généreuses, si ce n'est plus, que dans le secteur porcin. Et pourtant,
encore aujourd'hui, on est déficitaire au niveau viande bovine probablement autant qu'on l'était
dans le passé.

1010 Alors, qu'est-ce que vous pensez de la situation, de l'évolution de la situation? Parce
qu'on se souviendra que le ministère de l'Agriculture avait fait de la production bovine une de ses
priorités, il y a environ 20, 25 ans. Et 20, 25 ans plus tard, en dépit de l'intervention
gouvernementale, on a vu que la production porcine a crû et la production bovine, elle, en tout
cas, n'a pas crû autant.

1015 Alors, quel diagnostic vous faites à la lumière de ces faits-là?

M. DOMINIQUE BEHRER :

1020 Bien, d'abord, c'est ça, on produit des veaux d'embouche, un certain nombre de veaux
d'embouche, mais on ne produit presque pas de boeuf qui est fini. C'est là qu'est le déficit de
700 millions. Oui, oui.

Mais je ne comprends pas, vous voulez dire qu'est-ce qu'on pourrait faire?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1025 Pourquoi c'est comme ça? Vous pouvez dire maintenant: «Il faut produire du boeuf.» Le
ministre Garon, en 1978, disait: «Il faut produire du boeuf.» Un autre a dit: «Il faut produire du
boeuf.» Mais est-ce qu'on va se répéter ça pendant 100 ans, de dire: «Il faut produire du boeuf»
ou on va s'arrêter et analyser pourquoi il ne s'en produit pas?

1030 Vous allez dire: «Parce qu'on n'engraisse pas le boeuf.» Mais pourquoi on ne l'engraisse

1040 **M. DOMINIQUE BEHRER :**

Il y a plusieurs causes. Mais je veux dire, il n'y en a jamais eu beaucoup de finition de boeuf dans le Québec. Anciennement, la viande venait des bovins laitiers parce qu'on avait beaucoup, beaucoup de fermes laitières. Ça fait que la viande venait plus du troupeau laitier. Il n'y a jamais eu beaucoup de production de boeuf.

Avant ça, dans les régions comme le Québec ou l'Ontario, c'est le troupeau laitier qui donnait la viande. Comme en France, il y avait beaucoup de vaches laitières, puis les vaches, après ça, étaient utilisées pour la viande. Mais après ça, on a spécialisé les gens. On a mis des producteurs laitiers d'un côté; puis après ça, des producteurs de bovins. On a séparé en deux la production. C'est une tendance qui s'est faite partout dans le monde.

Ça vient, le parc d'engraissement, c'est copié un petit peu de ce qui se produisait en Angleterre où on faisait les vaches... les veaux d'embouche étaient dans les régions montagneuses. C'est pour ça qu'on a du bétail comme les Angus et tout ça. Puis ils les descendaient sur les terres riches pour les engraisser après.

Ça fait qu'on a suivi le même système. Mais je suis certain qu'on pourrait très bien finir les animaux dans toutes les régions du Québec. Comme le Lac Saint-Jean, l'Abitibi, on pourrait les finir quasiment juste avec l'ensilage d'herbe. Ça pourrait se finir très bien. Il suffirait d'ajouter un petit peu de grain peut-être à la fin, puis ça pourrait très bien se finir. Parce qu'avec l'ensilage, maintenant on peut faire du foin d'excellente qualité, qui correspond à peu près à ce qu'on obtient l'été. On pourrait avoir des taux de gain égal qu'on a quand on met un animal au pâturage l'été. Ça fait que ce serait possible certainement de le faire.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Behrer, on vous remercie pour votre participation à cette consultation publique.

1070 **M. DOMINIQUE BEHRER :**

C'est moi qui vous remercie.

1075 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'invite maintenant le Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska, le COGEBY, et ses représentants, monsieur Robert Ducharme et madame Caroline Bisson.

1080 **Mme CAROLINE BISSON :**

Alors, bonsoir!

1085 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame!

Mme CAROLINE BISSON :

1090 Il nous fait plaisir de vous présenter notre mémoire. Tout d'abord, on veut vous présenter notre organisme, pour un peu mettre en contexte comment on a présenté notre mémoire.

1095 Donc, on est l'organisme de bassin versant pour la rivière Yamaska. On est en place depuis, bien, les tous débuts, septembre 99, mais vraiment depuis janvier 2000 selon nos lettres patentes. Et notre mission, c'est vraiment la concertation, la mobilisation des intervenants sur le territoire dans un but d'améliorer la qualité de l'eau. On a présentement 400 membres dans notre organisation.

1100 Et puis un peu la représentativité de notre organisation. Le conseil d'administration est donc séparé, les 18 personnes, en cinq collèges électoraux, que vous voyez à l'écran. Et pour chacun des collèges électoraux, il y a un représentant de chacun des sous-bassins versants, ce qui nous permet de représenter un peu tout le territoire et un peu tous les secteurs d'activités.

1105 Et pour préparer notre mémoire, il y avait un représentant de chacun des secteurs d'activités, ce qui fait qu'on a travaillé vraiment en concertation pour arriver, après plusieurs débats très animés, à quelque chose qu'on vous présente aujourd'hui.

1110 Et donc, on a décidé, le comité, comme notre mission est reliée à l'amélioration de la qualité de l'eau, de vraiment focuser notre mémoire vers cette thématique. Donc, c'est pour ça que tout d'abord, on vous présente quelques principes qui ont amené nos réflexions de notre mémoire.

1115 Alors, tout d'abord, on s'est dit que pour arriver à la pérennité de la qualité de l'eau, il fallait s'assurer qu'on respecte la capacité de support ou d'épuration de notre milieu, ce qui est très important. Et pour ce faire, on doit tenir compte de vraiment toutes les sources de fertilisants qui se retrouvent sur notre territoire, donc toutes les productions animales, les productions humaines, donc tout ce qu'on retrouve qui va affecter, au bout du compte, dans le bassin versant, la qualité de l'eau.

1120

Pour y arriver, évidemment, on croit que le bassin versant est l'unité que l'on doit utiliser pour faire ces calculs-là et regarder à l'intérieur, et même à différentes échelles des bassins versants. On peut aller jusqu'à l'unité des sous-bassins versants.

1125 On doit aussi s'assurer que la capacité d'épandage du milieu ne soit pas excédée en fonction des besoins des plantes en fertilisants.

Et pour y arriver, on croit qu'à moyen terme, la responsabilisation ferme par ferme, si elle est bien utilisée et bien suivie, pourra nous permettre d'arriver à ces objectifs-là.

1130 Au niveau du traitement, c'est une partie des solutions, comme on va l'expliquer un peu plus loin, mais ça ne pourra pas nécessairement permettre une croissance sans limite.

M. ROBERT DUCHARME :

1135 Compte tenu que notre mémoire porte essentiellement sur l'eau, on s'est demandé, car on a pris quand même une approche cartésienne, on s'est dit: bon, bien, question de l'eau, quelle place qu'elle vient la pollution de l'eau versus la production porcine?

1140 Premièrement, on s'est demandé: est-ce que c'est le bâtiment d'élevage? On s'est dit: non. Bon, Est-ce que c'est la fosse d'entreposage? Depuis quelques années, les fosses sont faites avec une construction de meilleure qualité qu'elles étaient avant. Puis en tout cas, je ne pense pas que depuis les dernières années, il y a eu des problèmes de construction comme tels.

1145 Donc, la pollution de l'eau ne vient pas des bâtiments d'élevage de porc. Elle ne vient pas des fosses d'entreposage des lisiers de porc non plus. Donc, d'où elle vient? C'est là que c'est plutôt qu'est-ce qui se passe par la suite après. C'est sûr que là, compte tenu que ça ne vient pas essentiellement de la production, ça vient de l'épandage des fumiers qui se fait par la suite. Après ça, suite à certaines discussions, on s'est rendu compte, bon, bien, c'est sûr que 1150 là, par temps sec, il y a une certaine pollution quand même qui vient, mais elle se trouve être plus dure à préciser.

1155 Le problème de pollution de l'eau vient principalement, quand il pleut, de l'érosion des sols. Je ne dis pas qu'il ne s'en fait pas en temps sec mais, principalement, c'est en temps de pluie. Puis la conclusion principale qui se dégage de ça, c'est que ça s'applique à tous les types de production, donc que ce soit le porc, le bovin. Même, ça s'applique à tous les types de culture, à tous les types de fertilisants; que ce soit chimique ou organique, ça se trouve à être la même problématique. Donc, on est rendu à considérer la problématique de façon beaucoup 1160 plus globale.

1165 La cause de la pollution de l'eau, c'est l'érosion des sols de façon majoritaire. On ne dit pas que la production porcine ne pollue pas l'eau. On ne dit pas que... mais ce qu'on dit, en fin de compte, c'est que ce n'est pas la production en soi. C'est l'érosion des sols qui est le principal facteur de la pollution de l'eau.

1170 Après ça, on dit: bon, qu'est-ce qu'on peut faire pour limiter l'érosion? À la page 11 du mémoire, il y a plein de mémoires, il y a plein de pratiques agricoles qui existent. Je vais juste en nommer quelques-unes. Il y a les bandes riveraines, que les normes existent, les résidus au sol, les voies d'eau engazonnées, les avaloirs, les sorties de drain, les chutes, les bassins de sédimentation. Il y en a 23 comme ça.

1175 Les techniques existent. Par contre, il n'y a pas beaucoup de gens qui s'en occupent. On va revenir tantôt: quelles mesures qu'on pourrait prendre pour inciter ces mesures-là?

1180 Aussi, ce qu'on peut envisager, c'est d'assurer un suivi rigoureux de la réglementation actuelle. Il y a une réglementation qui existe. Ça a été parlé tantôt versus les... mais par rapport aux ententes d'épandage, ça existe. Les PAEF, ça existe aussi. Déjà là, je pense que la base de tout, il faut faire respecter la réglementation actuelle.

Il faut favoriser des pratiques culturales plus variées, adaptées au type de sol et à la topographie, donc les 23 mesures qu'on parlait tantôt.

1185 Puis aussi, il faut aussi travailler à la réduction de la quantité des lisiers produits dans le but éventuellement d'avoir moins de matière à traiter puis moins de matière à manutentionner.

Mme CAROLINE BISSON :

1190 Donc, c'est ça, il y a plusieurs de ces techniques-là qui sont déjà appliquées par les producteurs. Ce qu'on veut, c'est que ce soit de façon plus intensive.

1195 Et aussi, un autre volet qu'on a regardé au niveau de la limitation de l'érosion, c'est limiter le déboisement. Puis en Montérégie, on le sait, c'est un problème assez criant. Donc, les rôles évidemment des boisés sont très documentés et très présents. Entre autres, on peut penser que ça permet de maintenir le cours d'eau à l'état naturel.

1205 On a aussi regardé les rôles au niveau de la régularisation de la température. Évidemment, comme on parlait de bandes riveraines, de limitation, de barrière contre l'érosion, de barrière contre les sédiments, on peut parler aussi de haies brise-vent, évidemment de tout le rôle faunique et floristique qu'on parle au niveau des boisés, qui est quand même important sur un territoire. Donc, on n'est pas sans dire que ça a un rôle très important, notre boisé.

1210 Donc, pour limiter le déboisement qui se fait sur notre territoire, on s'est dit qu'il faudrait éviter de déboiser pour augmenter la superficie d'épandage de lisier. On met un petit bémol. Si on pouvait vraiment prouver que ce boisé-là a une rentabilité au niveau de la culture, ça pourrait être acceptable, mais il faut qu'il y ait aussi des mesures contre l'érosion qui soient mises pour contrer cet effet-là autant que quand il y avait un milieu boisé.

1215 Évidemment, il faudrait viser à ce que tous nos cours d'eau conservent leurs bandes boisées ou qu'elles soient reboisées pour arriver à des objectifs, autant que je vous parlais au niveau du boisé mais aussi surtout au niveau de contrôler l'érosion.

1220 Et il faut aussi voir la problématique en termes de distribution. Si on regarde notre bassin versant au niveau de la Yamaska, dans la Haute-Yamaska, c'est relativement bien boisé si on regarde en proportion. Mais quand on arrive dans la Basse-Yamaska, là, on a une autre problématique, ce n'est vraiment pas boisé. Donc, si on regarde de façon globale, le bassin versant de la rivière Yamaska pourrait avoir un bon pourcentage. Mais si on va à une échelle plus petite, donc dans des sous-bassins, le pourcentage est vraiment bas. Donc, il faut regarder cette problématique-là dans ce sens-là aussi.

1230 Et aussi, on pense que les municipalités devraient exercer un contrôle au niveau des zones boisées pour que ça respecte l'environnement et les différents usages qu'on retrouve sur le territoire, et aussi certains contrôles vraiment en priorité au niveau des bandes boisées pour qu'on voie à leur établissement selon des règles qui sont réalistes.

1235 Au niveau des mesures pour réduire l'érosion, on parle de mesures incitatives, mais on est quand même très réalistes. On sait que le coercitif a aussi sa place. On pense qu'un bon dosage des deux moyens est très intéressant parce que, comme un vieux dicton le dit: «La peur est le début de la sagesse». Alors, on veut qu'il y ait un équilibre entre les deux.

1240 Et aussi, il faut regarder les objectifs selon les sous-bassins versants. Et pour y arriver aussi, il faut avoir des principes qui peuvent s'appliquer à toutes les échelles, autant au niveau municipal, domestique, au niveau de l'agriculture aussi, mais il faut qu'il y ait une cohérence à ces niveaux-là.

Évidemment, ces mesures-là pour réduire l'érosion doivent respecter notre objectif, qui est d'arriver à notre capacité de support de notre milieu, le bassin versant. Et pour y arriver,

1245 aussi, on pense que des aides financières ou fiscales pourraient s'appliquer. On donne quelques exemples.

1250 Par exemple, c'est de taxer seulement les superficies qui sont utilisées au niveau des cultures, donc les parties qui sont utilisées pour les bandes riveraines, pour avoir une déduction fiscale. Les producteurs pourraient faire approuver un plan de réduction du phosphore ou un plan de conservation de protection des sols et de la ressource eau, on pourrait l'appeler de différentes façons, et qui pourrait être associé avec une aide financière pour son application. Et des parties de terrain, des grands boisés que, collectivement, on voudrait décider de protéger, pourrait amener certaines déductions fiscales ou des compensations pour les propriétaires de ces terrains-là.

1255

M. ROBERT DUCHARME :

1260 Donc, les mesures qui sont suggérées, en fin de compte, les mesures incitatives, soit fiscales ou autres, ce serait principalement pour mettre en place les 23 moyens pour protéger les sols contre l'érosion, pour inciter, parce que c'est vraiment la source principale. D'autre part, il n'y a pas seulement que ça, il y a une surveillance soutenue qui doit être faite pour les ententes, encore une fois, pour les programmes de fertilisation.

1265 Puis il y aurait peut-être lieu aussi d'accréditer les entreprises d'épandage. Parce que ceux qui font de l'épandage, ce serait bon qu'ils aient une formation puis que ce soit toujours les mêmes ou, au moins, qu'il y ait un certain volume critique. Puis il y a aussi l'épandage au printemps qui peut être une mesure intéressante, parce qu'il y a la question que la végétation prend plus les matières nutritives pendant l'été que pendant l'hiver. Puis il y a le traitement partiel qui peut être une avenue intéressante aussi pour la gestion des fumiers.

1270

1275 Ce n'est pas marqué aussi sur l'acétate, il y a question de l'élevage sans sol. Ça a fait l'objet, chez nous, d'un certain débat aussi. Ce qu'on a cru comprendre, c'est que les mesures, les traitements complets qui sont économiques ne sont pas encore développés ou ils sont développés mais ils coûtent trop cher. Donc, ils ne sont pas faisables économiquement. Donc, avant que ça devienne rentable, l'épandage va demeurer quand même la solution.

1280 Donc, on pense que l'épandage sans sol devrait être une avenue. Il faudrait au moins demander un minimum de 50 % de la superficie pour faire en sorte, compte tenu qu'on part du principe qu'un traitement complet n'est pas rentable. Donc, pour les 10 ou 20 prochaines années, il faut aller vers un type d'élevage qui a son type de sol ou, au moins, de trouver une formule que les ententes soient comme un contrat de notaire ou que ce soit une servitude perpétuelle, mais de s'assurer de ne pas recommencer des ententes à chaque année. Il faut vraiment que les entreprises qui n'ont pas de sol soient jumelées avec des producteurs de grande culture ou une autre façon de faire.

1285

Mme CAROLINE BISSON :

Donc, finalement, on vous a présenté un mémoire qui s'est fait en concertation avec les membres de notre conseil d'administration.

1290

On pense que pour arriver à des objectifs d'arriver à un développement durable de la production porcine, il faut qu'il y ait une paix sociale qui soit établie entre les producteurs agricoles et tout l'ensemble des résidants urbains et ruraux. Il y a beaucoup d'émotion dans tout le discours et je pense qu'il faut apprendre à écouter les besoins et les attentes de part et d'autre pour arriver à mettre en place ces mesures-là.

1295

Donc, le mémoire est vraiment axé au niveau de la protection de l'eau. On a ciblé les problèmes d'érosion. Et donc, on pense que ça pourrait être intéressant d'investir dans un modèle de développement qui pourrait se faire dans les mesures contre l'érosion. Et évidemment, avec notre mission de concertation, représentativité du milieu, on est prêts aussi à s'embarquer, à supporter les efforts qui seront faits à ce niveau-là.

1300

Je vous remercie beaucoup.

1305

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'aurais une première question. Je me rapporte à votre mémoire, en page 8, où vous parlez du traitement partiel ou complet, des lisiers, bien sûr. Et vous dites:

1310

«Ça peut être une partie de solution concernant les risques et les inconvénients reliés à la gestion liquide des fumiers, mais il faut cependant ne pas y voir la possibilité d'une croissance sans limite des élevages.»

1315

Puis vous ne développez pas davantage. Est-ce que vous pourriez être un peu plus explicite sur cette question?

M. ROBERT DUCHARME :

1320

C'est que ce point-là, c'est qu'il se rapporte aux questions des élevages sans sol. C'est qu'il y a possibilité quand même, on pense que l'avenue de transformation des lisiers, comme monsieur Trudelle mentionnait tantôt, parce que traitement complet, c'est peut-être utopique un peu de façon économique, mais de transformation, c'est une avenue je pense qu'il faut privilégier. Mais il ne faut pas voir là-dedans une façon de grossir éternellement les quantités d'élevage, en fin de compte, parce qu'il va rester toujours une partie qui va être épandue.

1325

Je veux bien croire qu'il y a une partie de solide qui peut être transportée ailleurs, puis que la partie liquide qui contient de l'azote, qui peut être épandue, peut être... mais il va

1330 toujours y avoir une partie d'épandage dans ça. Puis compte tenu que la quantité de sols est limitée, que les normes sont là, donc il faut les respecter aussi, donc il va y avoir un certain maximum.

1335 Les supports de sol, ils ne pourront plus supporter toute la production à une quantité infinie. C'est dans ce sens-là qu'il va toujours y avoir une partie qui va être épandue. Ça, c'est sûr, sûr, sûr. Mais il faut quand même privilégier l'aspect transformation ou recherche. Ça répond?

LA PRÉSIDENTE :

1340 Merci.

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1345 À la page 16, vous mentionnez que dans la mesure où les agriculteurs devraient utiliser une partie de leur terrain pour protéger des plans d'eau, des zones humides, des milieux boisés importants, également constituer des zones tampons, vous mentionnez que ça devrait donner droit à un dédommagement monétaire.

1350 Est-ce que vous avez de ce côté-là réfléchi un peu à, par exemple, qui devrait assumer ces responsabilités monétaires? Voyez-vous un rôle des municipalités, du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, d'organismes privés? Par exemple, on pourrait penser à l'exemple de Canards Illimitées, qui fait des ententes avec des agriculteurs pour préserver des marais et les dédommage à cet effet-là.

1355 Or, donc, qui devrait intervenir de ce côté-là? Et avez-vous une idée de quelle pourrait être l'ampleur des dédommagements monétaires que pourrait impliquer ce que les gens souhaitent obtenir comme conservation comme zone tampon?

Mme CAROLINE BISSON :

1360 Je crois que c'est un peu de tout ce que vous nous avez dit. On avait parlé dans le mémoire, au minimum, que ça pourrait être, par exemple, soustrait au niveau du calcul de taxe

LA PRÉSIDENTE :

1370 Est-ce que vous avez fait une réflexion sur le type de bandes riveraines qu'on devrait
conserver le long des cours d'eau?

1375 Parce qu'on peut avoir des bandes riveraines pour des usages différents. Certaines pour
s'assurer qu'il n'y ait pas de lessivage, pour qu'elles servent de filtre plutôt, les bandes
riveraines qui servent de filtre. D'autres, c'est pour assurer une certaine biodiversité. Puis on a
vu, au cours de cette consultation, que les largeurs pourraient être différentes, que l'on cherche
un objectif ou l'autre.

1380 Est-ce que vous avez une réflexion, comme organisme, sur ces bandes riveraines?
Quelle devrait être la vocation qu'on leur accorde?

Mme CAROLINE BISSON :

1385 On n'a pas été à fond dans cette thématique-là. Évidemment, tout dépendant de la
strate qu'on va décider de protéger. Juste une strate herbacée ou jusqu'à la strate arborescente,
on peut avoir différents objectifs associés à ça.

1390 C'est sûr que du point de vue de la biologiste qui est devant vous, je préférerais aller
vers les strates arborescentes et parler de corridors forestiers entre les différents boisés qui
peuvent rester. Mais, au niveau de l'organisme, on ne s'est pas penché à fond.

Évidemment, on est dans un territoire qui est quand même assez agricole. Donc, on a
surtout axé la discussion sur le rôle de filtre et de réducteur de sédiments comme ça.

M. ROBERT DUCHARME :

1395 Juste pour compléter, c'est que l'objectif, c'est de réduire les matières en suspension qui
sont emportées dans le cours d'eau. Donc, le filtre qu'il faut privilégier, c'est de réduire ces
matières.

1400 Parce que ce qu'on n'a pas dit ici, mais que c'est mentionné dans le mémoire, c'est qu'il
faut considérer les producteurs agricoles comme une industrie. Quand une industrie s'implante
et qu'on lui demande de respecter le cours d'eau, elle a certaines exigences de rejet. Il y a une
charge organique, il y a une charge en phosphore, une charge en matières en suspension.
1405 Mais il faut traiter les producteurs sur une même base. Donc, pour en venir, à long terme, que
le cours d'eau soit protégé dans ce sens-là.

Ça fait que donc, la bande riveraine, il faut vraiment qu'elle soit efficace, puis surtout
pour les nouvelles productions, puis pour tout le monde, en fin de compte.

1410 **M. JACQUES FOURNIER :**

Si vous permettez, je vais ajouter un petit grain de sel. Le seul point qui a vraiment été convenu entre tous les membres du comité, c'est que tous les cours d'eau, même ceux qui ne sont pas couverts par la loi actuellement, qui nécessitent une bande riveraine, c'est-à-dire les cours d'eau agricoles, même si c'est des agriculteurs, devraient faire l'objet d'une bande riveraine.

C'est sûr qu'il faut que ce soit modulé. Caroline disait une bande avec des arbres. On n'exige pas ça nécessairement sur un petit fossé, mais il devrait quand même y en avoir une. Parce que si on omet de faire ça, on va se retrouver avec des fossés agricoles qui vont emporter des sédiments dans les cours d'eau plus importants qui vont avoir des bandes riveraines, mais le mal va être fait avant, en amont.

1425 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'ai oublié de mentionner votre nom, monsieur Fournier. Juste me rappeler votre prénom.

1430 **M. JACQUES FOURNIER :**

Jacques Fournier.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Merci.

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1440 Dans votre mémoire, à la page 12, en fait, sur le même paragraphe, j'aurais deux petites questions. Vous dites:

«Le COGEBY croit nécessaire d'assurer un suivi rigoureux de la réglementation actuelle, faire un suivi des PAEF, du registre des épandages, etc.»

1445 Dans votre esprit, ce suivi rigoureux là serait fait par qui? Il est certain que j'ai lu aussi ce que vous écrivez en page 18, où vous nommez beaucoup de gens et, là, vous dites d'assurer une surveillance soutenue. Mais je suppose que vous avez quelque chose peut-être d'un peu plus concret en ce qui concerne ce suivi-là. Et je suppose que, quand vous dites ça,

1450 c'est que vous trouvez qu'il n'y a peut-être pas suffisamment de suivi de fait. Alors, pouvez-vous l'expliquer, s'il vous plaît?

Mme CAROLINE BISSON :

1455 Alors, présentement, les PAEF sont suivis premièrement par les agronomes qui ont rédigé le PAEF et aussi avec le ministère de l'Environnement. Donc, c'était avec, je pense, ces deux instances-là qu'on voyait vraiment le suivi à poursuivre dans la voie qu'elles étaient.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1460 Alors, dans le même paragraphe, vous parlez:

«(...) afin de ne pas épandre plus de phosphore et d'azote que peuvent supporter les sols.»

1465 À cet effet, pouvez-vous nous dire ce que vous entendez? Est-ce que c'est permettre un certain enrichissement ou si c'est seulement ce qui est exporté que vous suggérez dans ce paragraphe-là?

M. JACQUES FOURNIER :

1470 C'est sûr que, idéalement, on viserait ne pas apporter d'enrichissement parce que c'est un piège, de toute façon. L'enrichissement, à un moment ou l'autre, on est piégé avec ça. Excepté qu'il faut comprendre que de façon pratique, sur les fermes, c'est impossible d'exiger qu'il y ait un épandage strictement en relation avec qu'est-ce qui est retiré. Le contrôle serait très, très difficile à faire pour les agriculteurs. Mais il faut quand même viser un maximum d'enrichissement, je pense, des sols. Parce qu'on est conscients que si on essaie de minimiser l'érosion, on ne viendra jamais à bout de l'exclure complètement. Et puis une unité de sol qui est beaucoup plus enrichie, bien, ça fait une érosion qui est plus dommageable. Ça fait que c'est dans cette optique-là.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1485 Je veux être sûr que je vous ai bien compris. Vous avez dit: «Exiger un maximum d'enrichissement plutôt qu'un minimum»?

M. JACQUES FOURNIER :

1490 Non, non, un minimum d'enrichissement, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1495 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

On voit que quand on vous pose des questions, on voit, aux sourires, qu'il a dû y avoir des débats entre vous sur ce qui peut être dit et ne pas être dit. Alors, on ne veut pas vous piéger.

1500

LA PRÉSIDENTE :

Mais on l'a senti à la lecture du mémoire parce qu'on pose des questions.

1505 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Dites-moi, vous dites que:

1510

«Aucun déboisement ne doit être permis dans le seul but d'augmenter les superficies d'épandage de lisier.»

Est-ce que vous en avez constaté de ça, des déboisements dans le seul but d'épandre du lisier.

1515 **M. JACQUES FOURNIER :**

Je vais répondre pour moi personnellement, sans engager l'organisme. Oui, moi personnellement, j'en ai vu des déboisements dans des sols qui n'étaient pas appropriés à l'agriculture, sur le territoire du bassin versant de la Yamaska.

1520

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et qu'est-ce qu'on fait avec, après? Est-ce qu'on cultive quelque chose?

1525 **M. JACQUES FOURNIER :**

faire de l'épandage et de la culture là-dessus. Puis c'est même des bons sols d'épandage, parce que c'est des sols très pauvres une fois que c'est décapé comme ça.

1535

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ils ont fait des clôtures de roche comme dans le temps.

1540

M. JACQUES FOURNIER :

Oui. Bien, sûrement qu'ils vont les faire disparaître. Mais en premier, quand ils font la terre...

1545

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord, ça marche.

1550

Maintenant, à la page 15 en bas, dans le même prolongement — parce que c'est sûr que l'axe fondamental de votre mémoire, c'est l'érosion, on sent ça, c'est votre point fort — vous dites:

«(...) que le producteur fasse approuver un plan de réduction de l'érosion.»

1555

J'essaie de me mettre dans la peau du producteur. Le producteur, lui, son problème, c'est un problème de fertilisation, qu'est-ce qu'il va faire avec son fumier. Puis là, vous lui demandez un plan de réduction de l'érosion. Vous venez de déplacer le problème pas mal à son niveau. Est-ce que c'est faisable? Est-ce que c'est pensable? Est-ce qu'il y a des traditions dans ce sens-là?

1560

M. JACQUES FOURNIER :

1565

Bien, traditions, ça dépend de quelle longueur de temps que ça prend pour établir une tradition. Mais il y a quand même du chemin de fait à ce que les cultivateurs, depuis plusieurs années, avec les clubs agroenvironnementaux, entre autres, ont travaillé déjà avec une partie des solutions qu'on vous amène à la page... les 23 dont faisait mention Robert tantôt. Donc, il y a du travail de fait là-dedans.

1570

Mais nous, quand on a mentionné ça, les plans pour contrer l'érosion, c'est un petit peu en relation avec l'aide fiscale ou financière qu'on souhaite que les agriculteurs aient. Donc, c'est de dire, bien, on ne veut pas non plus qu'il y ait des avantages monétaires de donnés aux agriculteurs sans avoir une certaine garantie vis-à-vis les travaux ou l'approche que les agriculteurs vont prendre pour avoir des résultats. Ce n'est pas juste de faire des travaux, c'est

1575 des résultats qu'on cherche à obtenir. C'est surtout ça qu'il est important à retenir dans qu'est-ce qu'on énonce.

1580 Et puis c'est ça qui est important aussi, je pense, à obtenir dans le champ, parce qu'il y a des travaux, il y a beaucoup de travail de sensibilisation qui a été fait par tout le monde, en partant de l'UPA, l'AGEO, tous les groupes qui sont dans le milieu, même les gens du MAPAQ.

1585 Par contre, on pense qu'il est temps de commencer à récolter de ces résultats-là. Puis des fois, c'est le manque de cohésion peut-être dans tout ça. Parce qu'il peut y avoir des beaux travaux de faits et puis il y a des brèches dans la bande riveraine, et puis on a des gros dégâts en érosion, même s'il y a eu des travaux peut-être intéressants de faits en quelque part sur la même ferme.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1590 Devrait-on parler, en plus d'un PAEF, d'un PRE, plan de réduction de l'érosion?

M. JACQUES FOURNIER :

1595 Bien, je pense que ça rentre un petit peu dans l'optique de l'écoconditionnalité aussi. Je pense que c'est dans la même longueur d'ondes.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1600 **M. ROBERT DUCHARME :**

1605 J'aimerais peut-être apporter quand même un point là-dessus. C'est qu'on demande aux villes ou à d'autres organismes d'avoir un plan directeur. Puis c'est un peu là-dessus qu'on a réfléchi. On s'est dit: bon, bien, pourquoi pas que le producteur ne pourrait pas avoir un genre de plan directeur, de dire: «bon, bien, dans dix ans, quelle va être ma terre ou qu'est-ce que je vais apporter comme amélioration»?

1610 On ne dit pas qu'il faut faire ça demain matin, mais il faut que les gens commencent à y penser. Parce que s'ils ne commencent pas à y penser et d'avoir quelque chose de concret, ça ne se fera jamais. Il faudrait enclencher ce processus-là pour en venir à protéger tout le monde contre l'érosion. Parce que ce n'est pas qu'une mince tâche, ça, de... ça fait que c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1615 Alors, madame et messieurs, on vous remercie pour cette participation à la consultation publique sur la production porcine.

1620 Alors, nous allons prendre une pause de quinze minutes et nous revenons avec le prochain intervenant, qui est le Syndicat des producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1625

LA PRÉSIDENTE :

1630 J'invite maintenant le Syndicat des producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe à s'avancer. Vous êtes plusieurs. Alors, peut-être que je demanderais à monsieur Asnong de présenter les personnes qui l'accompagne, monsieur Édouard Asnong.

M. ÉDOUARD ASNONG :

1635 Alors, bonsoir, madame. Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1640 **M. ÉDOUARD ASNONG :**

Je vous remercie de nous donner l'opportunité de s'exprimer sur le mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

1645 Je suis accompagné, ce soir, avec Carole Meunier qui est la secrétaire du syndicat, qui va vous faire une présentation sommaire du mémoire qu'on vous a présenté; monsieur Yves Lepage, qui est le premier vice-président du syndicat; et monsieur David Duval, qui est le deuxième vice-président du syndicat.

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame et messieurs, bonsoir et bienvenue.

Mme CAROLE MEUNIER :

1655

Merci. Je vais commencer par vous dire que le Syndicat des producteurs de porcs de la région de Saint-Hyacinthe couvre huit MRC: les MRC du Bas-Richelieu, de la Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu, Les Maskoutains, Rouville, Acton, la Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi. On les couvre quasiment en totalité, sauf pour Haut-Richelieu où on est plus situé plus à l'est de la rivière, et c'est un peu différent de ce qu'on appelle la Montérégie-Est quand on s'adresse aux régions administratives du MAPAQ.

1660

Le syndicat compte 850 entreprises et 1 325 exploitants. Le syndicat est composé de 15 administrateurs et des présidents des comités naisseurs, finisseurs et reproducteurs.

1665

Le mémoire va être présenté en trois blocs. On va faire un petit portrait de la production porcine. Après ça, on va aborder les défis au niveau de la réglementation environnementale, des odeurs et du contexte économique. Et le dernier bloc, c'est notre vision par rapport à la réglementation environnementale, les outils qui devraient être bonifiés, la cohabitation harmonieuse et le modèle de production.

1670

Au niveau du portrait de la production porcine, je l'ai divisé en quatre grands groupes des producteurs. On a les naisseurs-pouponnières, les naisseurs-finisieurs, les finisseurs et les reproducteurs.

1675

Ce qu'on peut voir, c'est que la MRC Les Maskoutains compte 40 % de l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire de la Fédération. Au niveau de la Montérégie, on sait que 48 % du cheptel est dans le secteur porcin et 85 % de ces cheptels se situent dans la Montérégie-Est. Et les entreprises sont localisées, chez nous, à 86 % dans des municipalités dites en surplus, dans les ZAL.

1680

Notre premier défi, c'est celui de la réglementation environnementale. On sait que la réglementation existe depuis 1981, qu'elle a été modifiée à plusieurs reprises et particulièrement au cours des deux dernières années. Souvent, les entreprises ont été autorisées par le ministère de l'Environnement, elles sont devenues non conformes suite à ces multiples modifications-là.

1685

Dans les choses qui ont été modifiées, on peut parler de la capacité de l'entreposage.

1695 La majorité des changements qui ont été apportés, les producteurs en ont assumé une
grande partie. Il faut dire que c'est seulement en 1988 que le premier programme est apparu au
niveau du financement. Maintenant, on l'appelle le Prime-Vert mais, dans ce temps-là, il ne
s'appelait pas le Prime-Vert. Et déjà, les producteurs porcins avaient déjà souvent tous des
lieux d'entreposage étanches, parce qu'ils étaient déjà sur une gestion liquide et c'était comme
1700 plus favorable par rapport à ça.

On sait que la réglementation environnementale, c'est vécu différemment si on est une
existante ou si on est une nouvelle entreprise. Quand on est une nouvelle entreprise, on connaît
les normes, on connaît les règles et on peut, comme on dit, travailler avec et les incorporer plus
1705 facilement dans notre coût d'exploitation. Quand on est une existante, on doit jouer avec ces
règles-là maintenant qui sont nouvelles, et les adapter, ce qui n'est pas toujours évident.

Quand on vous demande d'avoir un toit et que votre fosse n'est pas nécessairement faite
pour recevoir un toit, quand on vous demande certaines modifications, ce n'est pas toujours
1710 évident d'être capable de les faire du jour au lendemain ou d'avoir les possibilités de les réaliser.
Donc, c'est différent si on est une existante ou une nouvelle.

Le deuxième défi, c'est le défi des odeurs. Bon, on sait que les audiences du BAPE
portent sur un volet social. On sait qu'il y a eu beaucoup de pression de la part des citoyens.
1715 Moi, j'ai été celle qui a vécu toute la saga autour de la porcherie à Saint-Ours; il y en a eu
d'autres à Sainte-Victoire. Donc, il y a eu de la pression des citoyens. Il y a eu aussi des
pressions des municipalités qui, dans certains cas, ont quasiment sur l'ensemble de leur
territoire interdit la production porcine.

1720 Du côté gouvernemental, le gouvernement a quand même reconnu à l'intérieur d'une loi,
la loi 23, qu'il y avait une priorité aux activités agricoles en zone agricole. Mais en
reconnaissant ça, il a quand même mis des balises en disant: «Bon, il y a des distances
séparatrices qui vont devoir être respectées par rapport aux maisons, aux immeubles protégés,
1725 au périmètre urbain.» Il y a quand même aussi du zonage de production qui a été autorisé, au
niveau des MRC, autour des périmètres urbains et dans les zones de villégiature et récréo-
touristiques. On sait que tout dernièrement, le gouvernement permettait aux municipalités de
réglementer huit jours d'épandage durant la période du 31 mai au 1er octobre. Donc, il y a
quand même eu des balises qui ont été mises, au niveau du gouvernement, au niveau de la
cohabitation.

1730 Là encore, c'est différent, quand on est une existante que quand on est une nouvelle.
Quand on est une nouvelle et qu'on doit s'éloigner et favoriser la cohabitation, c'est toujours plus
facile. On s'en va à l'orée d'un bois; on regarde les vents dominants; on s'éloigne. Même,
souvent, les entreprises porcines ont tendance à aller plus loin que la distance qui est exigée par
1735 la réglementation. Par contre, quand on est une existante, ces possibilités-là sont beaucoup
plus restreintes.

1740 On sait qu'au tout début, les maisons, quand ils venaient s'installer dans le milieu agricole, pouvaient s'installer sans regard de distances séparatrices par rapport à l'élevage. La réciprocité est arrivée beaucoup plus tard avec la loi 23. Maintenant, on parle plus de critères au niveau de la commission qui applique les distances séparatrices.

1745 Donc, quand on est une existante, nos possibilités d'accommoder, en fonction des odeurs et tout ça, sont beaucoup plus limitées, mais il y a quand même des choses qui peuvent être faites à ce niveau-là.

1750 Notre troisième défi vise le contexte économique. Les produits agricoles, dont le produit du porc, fait partie d'un contexte mondial, on parle de libéralisation des marchés. Et dans le fond, l'ensemble des producteurs sont confrontés à être compétitifs sur l'ensemble des marchés et aussi à offrir un produit de haute qualité.

1755 Bon, pour être compétitif, naturellement, si on parle du coût de production, il faut avoir un coût de production bas pour pouvoir être capable d'être compétitif avec le marché parce que le consommateur veut un produit pas cher. Il veut avoir un produit pas cher et être capable d'aller... le fournisseur va aller sur le marché extérieur s'il veut lui offrir à moindre prix, s'il n'est pas capable de le trouver au prix qu'il veut pour le consommateur.

1760 Dans les produits de haute qualité, on sait que le secteur porcin s'est donné beaucoup de... a fait beaucoup de travail au niveau de la génétique et au niveau des normes HACCP qui se sont implantées à la ferme. Depuis deux ans, il y a beaucoup d'entreprises, le taux est assez élevé: 100 %, je pense, dans le porc et 95 % dans la formation au niveau de la truie. Bon, naturellement, tout ça ça amène des coûts aux entreprises porcines, qui ont dû les assumer pour demeurer compétitifs et offrir des produits toujours de haute qualité.

1765 Notre vision sur le bloc de la réglementation environnementale, c'est qu'il existe, depuis le mois de juin 2002, le *Règlement sur les exploitations agricoles* qu'on appelle le REA. Le REA travaille à la fois sur la problématique azote et phosphore. Donc, on a les deux volets maintenant, et ça vise l'ensemble des fertilisants, tant les fertilisants organiques que minéraux.

1770 Ça a aussi introduit, il y avait déjà des outils, mais il en a introduit des nouveaux. Donc, il y a le PAEF qui est là, qui, lui, permet d'atteindre l'équilibre, dans le fond, entre l'apport des matières fertilisantes et le prélèvement de la plante. Parce que dans le fond, c'est ça qu'on recherche comme but ultime, un équilibre entre ces deux choses-là.

1775 Il y a le bilan phosphore qui permet, c'est un diagnostic, donc qui permet d'identifier s'il y a une problématique de surplus, et il y a l'approche ferme par ferme. L'approche ferme par ferme permet une responsabilisation des entreprises agricoles, parce que ça permet d'identifier où sont les problématiques agroenvironnementales. Et puis à partir des problématiques

1780 identifiées, on peut prioriser celle qui est la plus urgente sur chacune des fermes. Parce que ça peut être différent d'une ferme à l'autre, dépendamment de comment déjà l'entreprise est avancée dans sa démarche agroenvironnementale.

1785 Là encore, le *Règlement sur les exploitations agricoles* a une approche différente entre si on est une nouvelle ou une existante. Si demain, je voulais m'installer, je serais régie par tout l'ensemble des normes qui sont existantes, qui sont là. Je devrais les appliquer aujourd'hui même. Quand je suis une existante, le règlement a quand même prévu des délais d'application pour pouvoir être capable d'arriver à faire la transition et d'offrir des solutions. Parce que ce n'est pas toujours évident que ce que la norme exige, il y a des solutions adéquates qui sont là. Mais par contre, le but qui est visé est toujours le même dans les deux cas, c'est d'atteindre l'équilibre
1790 entre l'apport des fertilisants et, dans le fond, le prélèvement de la plante.

1795 La Fédération des producteurs de porcs et le secteur porcin ont été les premiers à prendre le virage agroenvironnemental. Ça a débuté avec le portrait agroenvironnemental et, du portrait agroenvironnemental qui a été eu lieu en 96, est arrivé un plan agroenvironnemental au niveau provincial mais aussi des plans régionaux avec des objectifs qui ont été visés. Et aussi, le 4 février 2001, la Fédération signait une entente avec le MAPAQ au niveau de l'écoconditionnalité. Dans une première phase, il y avait les certificats d'autorisation qui étaient visés ainsi que les PAEF, à ce moment-là.

1800 J'ai mis, ici, un tableau qui démontre la démarche qui s'est faite depuis 96 à 2001, donc cinq ans après. C'est des actions qui permettent de diminuer, dans le fond, la charge phosphore au niveau du lisier. On parle du phytase qui a été augmenté de 12 %, de 96 à 2001, à 82,6 %.

1805 Après ça, on parle de l'utilisation de deux formulations ou plus dans l'alimentation distincte. On sait que ça, ça favorise aussi la diminution du phosphore dans le rejet. Mais on voit que, autant chez la truie que le porc en engraissement, il y a eu une augmentation d'utilisation de deux formulations ou plus.

1810 Après ça, dans les bols économiseurs ou les trémiers abreuvoirs, on a passé de 47,3 % à 72,6 %. Et dans l'utilisation d'acides aminés de synthèse, on a passé de 14,4 % à 53,9 %.

1815 Le tableau suivant met plus en relief ce qui s'est fait par rapport aux ZAL et hors ZAL. Compte tenu que chez nous, on a quand même 86 % de nos entreprises porcines qui sont dans les ZAL, on voit que des efforts ont été surtout marqués dans l'utilisation de phytase et chez les truies dans l'utilisation de deux formulations ou plus. L'augmentation est plus notable dans une municipalité en surplus que dans une autre municipalité. Par contre, elles sont plus proches quand on parle du porc avec deux formulations ou plus. Dans les bols économiseurs ou les trémiers abreuvoirs et les acides aminés de synthèse, la proportion est un peu plus élevée dans
1820 les hors ZAL.

1825 Finalement, dernièrement, le ministère a adopté des réglementations. On parle du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*. On parle de la *Politique nationale de l'eau* et du *Règlement sur les exploitations agricoles*.

 Le syndicat considère qu'avec les règles qui sont en place présentement et les suivis qui peuvent être apportés, ça nous assure une protection adéquate des ressources sol et eau pour le citoyen, et ça peut permettre le développement durable de la production porcine.

1830 Dans ce contexte-là, les éléments sont là. Il faut les mettre ensemble. Il faut les conditionner, les unifier, les bonifier. On pense qu'à ce moment-là, il pourrait y avoir une abolition des règles plus restrictives pour la production porcine.

1835 Le deuxième volet qui est traité, c'est les outils qui devraient être bonifiés. Il va demeurer qu'il y a des entreprises porcines qui vont avoir des problématiques de surplus. On ne pense pas que tous vont trouver, quand ils vont avoir fait leur diagnostic, qu'ils vont trouver être capables de gérer à l'interne leur surplus. Et l'AGEO l'a démontré tantôt qu'il y avait quand même une problématique qui demeurait au niveau des surplus.

1840 C'est sûr que des solutions à l'épandage, il faut en trouver. On parle du traitement complet ou partiel du lisier. On sait que là-dedans, il y a encore beaucoup de recherche à faire. La Fédération investit, mais le gouvernement aussi se doit d'investir pour trouver des alternatives à la gestion des surplus.

1845 L'autre point qu'on voudrait aborder, on pense que les producteurs, c'est des gens, vous savez, de terrain. C'est des gens ingénieux qui sont des patenteux, qui font des choses chez eux pour essayer de s'améliorer, mais qui ne sont pas nécessairement dans les petits gestes qui sont reconnus par le ministère de l'Environnement mais qui peuvent avoir des incidences importantes au niveau de l'agroenvironnement.

1850 Donc, on se dit que l'objectif qui doit être poursuivi ultimement, ce n'est pas le moyen comment qu'on peut y arriver, mais c'est un objectif où on doit avoir l'approche agroenvironnementale et être dans un développement durable de la production porcine.

1855 Les outils régionaux qu'on a ici, il y a l'AGEO. Je n'irai pas plus loin que ça parce que

1865

Il y a 16 clubs agroenvironnementaux présents sur le territoire du syndicat, qui rejoignent environ 1 000 producteurs. Et depuis peu, les producteurs porcins peuvent avoir accès à un club d'encadrement technique.

1870

On parle de la ferme indépendante ou de la ferme autonome, parce qu'on pense que c'est une des fermes qui est privilégiée. Si on veut la maintenir, si on veut qu'elle se développe sur le territoire, elle doit avoir accès à des services conseils non liés dans plusieurs domaines, dont les domaines de la santé animale, de la nutrition, de la génétique et de la fertilisation. On pense qu'il y a une responsabilité qui est dévolue au gouvernement dans ce volet-là parce que sans un support, elle ne pourra pas s'implanter parce qu'elle compétitionne la ferme intégrée.

1875

La cohabitation harmonieuse, c'est le troisième bloc qu'on veut aborder. On a, comme vous, constaté qu'il y a eu une dégradation des relations entre le citoyen et le secteur porcine. Ce qu'on constate, c'est qu'on pointe souvent le secteur porcine comme étant responsable de toutes les odeurs qu'on retrouve dans le milieu agricole, alors qu'on pense qu'ils ne sont pas les seuls visés. Parce que souvent, ils ne sont pas les seuls à avoir une gestion liquide, il y a d'autres productions qui utilisent aussi la gestion liquide. Mais quand on sent, on pense toujours que c'est du porc.

1880

1885

On oublie souvent que le secteur porcine, les entreprises porcines ont fait des grands efforts au niveau de la cohabitation, dans l'utilisation de rampes basses, de toit sur les fosses, de haies brise-vent. Et au niveau des distances séparatrices, souvent, dans des nouvelles, on essaie de s'éloigner le plus possible des habitations.

1890

Un petit tableau qui démontre un peu depuis 1993 les efforts qui ont été faits au niveau de la cohabitation harmonieuse. On voit que les lisiers épandus à l'aide d'une rampe d'épandage ont augmenté d'environ 10 %. Les lisiers incorporés en moins de 24 heures ou immédiatement, c'est plus que le double qui a été fait, et ça, on sait que ça a un impact important sur les odeurs. Et les bâtiments porcins protégés par un écran boisé a augmenté légèrement jusqu'à 28,1 %.

1895

On pense qu'il existe des outils présentement pour favoriser la cohabitation. Le REA vise même des outils au niveau des odeurs quand on parle d'utilisation de rampes basses pour la production porcine qui doit les avoir et pour les autres productions sous gestion liquide en 2007. Les orientations gouvernementales qui définissent les distances séparatrices, qui permettent du zonage de production, qui permettent aussi de la réglementation de l'épandage par les municipalités qui peuvent régir les dates d'épandage.

1900

C'est sûr que si on veut répondre aux exigences des citoyens sur le volet social, sur le volet odeur, il va falloir avoir le soutien du gouvernement et le soutien des citoyens dans ce bloc-là, parce que ça ne pourra pas se faire sans soutien parce que la norme est quand même élevée par rapport aux attentes, on décode ça. Et ça va prendre aussi une acceptation des

1905

citoyens que les activités agricoles, ça dégage des odeurs. Il va y avoir une part d'acceptation à ce niveau-là.

1910

Le dernier bloc qu'on va aborder au niveau de la vision, c'est le modèle de production. On pense que l'entreprise autonome, c'est le modèle que les citoyens veulent favoriser. L'entreprise autonome, pour nous autres, c'est le producteur qui est propriétaire de ses animaux, où il est libre au niveau de ses achats d'intrants.

1915

On pense que si on veut favoriser ce type d'entreprise-là, parce que le citoyen, lui, ça l'assure au niveau de l'appartenance dans le milieu, ça l'assure aussi au niveau de l'économie locale parce que c'est quelqu'un qui vit là, qui génère de l'économie, l'entreprise autonome, si elle veut être là, elle a les mêmes défis que la ferme intégrée. Elle doit être compétitive sur les marchés mondiaux puis elle doit répondre aux mêmes exigences environnementales et sociales que les autres. Mais elle n'a pas les mêmes moyens ni financiers ni au niveau des ressources humaines, et elle n'a surtout pas la mobilité que se donne la ferme intégrée pour se déplacer: quand ça ne va pas dans une région ou une autre, elle se déplace. Quand on est de génération en génération dans un milieu, puis qu'on se développe, on veut rester dans notre patelin, on veut être capable de se développer là où est-ce qu'on est.

1920

1925

Pour permettre le développement de la ferme indépendante, il va falloir être capable de lui offrir du capital-risque, qu'elle puisse avoir accès à une assurance-santé pour les animaux, lui offrir un encadrement technique, qu'elle puisse être capable de réaliser des économies d'échelle et avoir accès à du financement.

1930

Finalement, pour un avenir de la production porcine si on veut faire un développement durable, tenant compte des défis qu'on a mentionnés, qui sont au niveau environnemental, social et économique, on pense qu'au niveau environnemental, il y a beaucoup d'éléments déjà en place pour pouvoir y arriver, pour satisfaire au niveau de l'environnement. Mais au niveau social et économique, il va falloir avoir le soutien du citoyen et du gouvernement pour pouvoir y arriver.

1935

Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1940

Merci. Ma première question se rapporte à l'approche ferme par ferme. Vous l'avez abordée dans votre présentation, mais également dans votre mémoire, vous dites que:

1945

«L'approche ferme par ferme doit être privilégiée, mais elle doit également offrir la possibilité aux entreprises porcines de se conformer en fonction des priorités environnementales propres à l'entreprise.»

Je voudrais bien comprendre ce que vous sous-entendez par là.

Mme CAROLE MEUNIER :

1950 Ce qu'on voulait dire, c'est que chaque entreprise a des problématiques qui sont différentes. Une entreprise qui peut avoir une problématique sur son lieu d'entreposage, c'est correct. Sa gestion à l'interne a déjà travaillé au niveau, mettons, de la formulation des choses. Elle peut avoir une problématique plus au niveau des cultures ou des ententes d'épandage, ça peut être au niveau des bandes riveraines.

1955 Dépendamment, quand elle va faire le diagnostic, quand elle va avoir fait le bilan de ce qui se passe sur sa ferme, elle va pouvoir identifier là où peut-être il y a des correctifs importants à apporter, dans un premier temps. Ça peut être différent d'une ferme à l'autre, dépendamment comment est sa situation à elle, à quel niveau elle est rendue. Parce qu'elles ne sont pas toutes au même niveau, les fermes, on le sait. Elles n'ont pas toutes pris le même virage, à la même vitesse. Donc, chacune pourrait commencer par travailler sur les problèmes majeurs en partant.

1960

LA PRÉSIDENTE :

1965 Mais dans ce qui est prévu dans le REA, entre autres, la première étape, c'est de faire son bilan de phosphore et, en fonction de celui-là, de déterminer quelles seront les superficies qui seront requises pour pouvoir disposer de ses déjections animales. Donc, ça va demander à certaines entreprises, qui n'ont pas suffisamment de terres, d'y aller avec de la location ou d'y aller avec des ententes d'épandage. Ça, c'est un premier point. Tout le monde va devoir se conformer à ça. Ça, on s'entend, on part de là pour tout le monde.

1970

Mais ce que vous dites, ça va au-delà de ça, c'est-à-dire que lors des visites qui seront faites, on pourra constater autre chose également, ou si c'est toujours en rapport avec ce bilan phosphore et cette étape, cette première étape qui doit être franchie par les producteurs dans le cadre du respect du REA?

1975

Mme CAROLE MEUNIER :

1980 Bien, moi, je pense que c'est toujours par rapport au bilan phosphore. Parce que quand on fait le diagnostic, on regarde toujours au niveau du bilan phosphore entre l'apport et le prélèvement. Parce qu'il y a peut-être, dans un premier temps, quand les fermes vont être identifiées en surplus, il y a peut-être des approches qui vont pouvoir être faites directement à la ferme pour diminuer ce surplus-là. On ne l'éliminera pas au complet, il va en rester pareil. Mais si on diminue l'apport d'engrais minéraux, si on utilise de la rotation, si on fait des choses, peut-être qu'on peut diminuer le surplus.

1985

Il y a des fermes qu'on ne pourra jamais l'éliminer au complet. Il y a des fermes qui sont sans sol, donc qui sont déjà en surplus en partant. Elles doivent aller vers d'autres alternatives, comme vous avez dit, la location, l'entente d'épandage à ce moment-là.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, monsieur.

1995

M. ÉDOUARD ASNONG :

En fait, ce qu'on veut, c'est un développement harmonieux et durable. La norme phosphore, c'est un incontournable, il faut la respecter. Une fois qu'on l'a respectée — tantôt, l'intervenant qui parlait d'érosion — peut-être qu'on respecte la norme phosphore, mais il y a des problèmes d'érosion qu'il faut corriger. Dans d'autres cas, ça peut être un problème d'odeur, donc, il faut favoriser des toits sur les fosses ou des choses comme ça.

2000

C'est vraiment une approche pas systématique, mais une approche ferme par ferme pour prioriser c'est quoi les premières... où investir pour que ça réponde le plus rapidement possible aux premières conditions que j'ai dit: harmonieux et durable.

2005

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, je comprends bien ce que vous sous-tendez.

2010

Je passerais la parole à monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2015

Merci, madame la présidente.

Dans une section de votre mémoire, vous abordez le thème du modèle de production. Entre autres, dans cette section, vous dites que l'entreprise autonome est le type d'entreprise que les citoyens veulent voir s'installer et prospérer dans leur milieu. Dans les conclusions, la dernière conclusion, à la page 18, vous mentionnez que vous favorisez des programmes qui favorisent la ferme autonome et la relève.

2020

2030 autrefois une famille, maintenant on a d'autres expressions mais qui veulent un peu dire la même chose.

Jusqu'où allez-vous dans votre réflexion sur le modèle de production? Et comment votre syndicat réagit par rapport à des propositions comme celles-là qui sont faites?

2035 **M. ÉDOUARD ASNONG :**

En fait, on n'a pas fait le débat, à vrai dire: est-ce que les interventions de l'État doivent être modulées? C'est un débat qui serait peut-être à faire. Actuellement, les programmes qui sont administrés par la CSRA, il y a déjà une certaine modulation.

2040 Ce qu'on dit, au contraire, parce que ces gens-là sont là et, du jour au lendemain, leur couper l'herbe sous le pied ou leur couper la tête, ce n'est pas ça qu'on dit, on veut niveler par le bas et essayer d'aider les producteurs ou les fermes, ce qu'on appelle autonome.

2045 On a toujours de la difficulté à parler de ferme familiale. Qu'est-ce que c'est une ferme familiale? On n'a jamais réussi à le définir. Donc, on le définit par quelqu'un qui est propriétaire.

2050 Ce qu'on dit aussi, c'est qu'un producteur qui a une porcherie et qui a un incident malheureux comme le feu ou la maladie d'un troupeau, c'est 100 % de sa production qui est atteint. Tandis qu'un exploitant qui a peut-être une centaine de fermes — je mets les chiffres ronds — et qu'il y en a une qui tombe par feu ou par maladie, c'est seulement 1 %. Donc, on essaie de faire le débat de ce côté-là pour qu'il puisse avoir les mêmes outils que certaines grosses entreprises ont, avantages que certaines grosses entreprises ont. Mais on n'a pas fait vraiment le débat comment qu'on... non, c'est plus en favorisant les entreprises autonomes qu'en diminuant la compétitivité des autres.

2055

LA PRÉSIDENTE :

2060 Toujours dans ce thème de l'autonomie, l'entreprise autonome, en tout cas, il ne me semble pas l'avoir lu mais c'est une réflexion qui m'est venue en lisant votre mémoire, est-ce que vous faites un lien aussi avec la propriété des terres requises pour peut-être pas l'ensemble des terres requises pour épandre les déjections animales, mais est-ce que, pour vous, une entreprise autonome doit avoir un lien de propriété avec la terre?

2065 **M. ÉDOUARD ASNONG :**

On n'a pas fait ce débat-là. Et la fois qu'on en a parlé ou les fois qu'on en a parlé, non, il n'en était pas question. Une chose est sûre, il faut qu'elle soit en mesure de disposer des lisiers de façon agronomique et harmonieuse et durable. C'est ce que je peux dire là-dessus.

2070

Parce qu'en même temps, l'agriculture, aujourd'hui, est spécialisée et il y en a qui sont très bons à être opérateurs ou à être un exploitant d'une maternité, ils ont le tour avec ça. Juste à regarder, exemple, quand j'avais une maternité chez moi et de l'engraissement, ma femme réussissait beaucoup mieux dans la maternité que, moi, je pouvais réussir.

2075

Et il y en a qui sont spécialistes en culture. Puis il y en a d'autres qui aiment les animaux, qui n'aiment pas nécessairement les cultures. Souvent, vous voyez sur une entreprise, quand c'est deux frères qui sont associés, il y en a un qui est responsable par goût de la porcherie et, l'autre, par goût est responsable des sols.

2080

Donc, c'est difficile. Si on veut être efficace, il faut mettre le meilleur homme au meilleur endroit.

LA PRÉSIDENTE :

2085

Merci.

M. ÉDOUARD ASNONG :

2090

Ou femme.

LA PRÉSIDENTE :

2095

J'ai compris que vous embrassiez les deux.

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2100

Merci. Juste un petit point de détail. Pouvez-vous m'expliquer ce que vous voulez dire par «conseils services neutres», puis «services conseils non liés». C'est quoi l'allusion qu'il y a là-dedans?

Mme CAROLE MEUNIER :

2105

Quand on parle de services conseils non liés, ce qu'on veut dire, c'est ce n'est pas lié à la vente d'intrants. Donc, dans le fond, quand on va chercher un conseil auprès d'un agronome, c'est qu'il n'est pas nécessairement un représentant d'une compagnie qui peut indirectement te favoriser l'achat de tel, tel, tel produits.

2110

Ce qu'on regarde au niveau de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, c'est de développer des services conseils non liés, du type club agro, l'AGEO, des organismes qui sont dans le milieu pour l'ensemble des producteurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2115

Parce que vous recevez des pressions assez fortes de la part des producteurs d'intrants? Ils sont très présents dans le milieu? Ils offrent des services conseils nombreux?

Mme CAROLE MEUNIER :

2120

Bien, c'est-à-dire que le producteur a toujours le choix d'aller où il veut quand arrive le temps de faire un PAEF. Les gens me demandent: «Où je peux aller?» Moi, c'est sûr que je vais les référer dans un premier temps sur un service conseil qui est non lié, mais le producteur a le choix de faire ce qu'il veut. On lui donne l'opportunité de plus l'informer pour être capable

2125

d'avoir la meilleure information possible pour prendre des décisions dans son entreprise.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2130

Donc, l'idée de prendre une distance à l'égard des conseils liés, ça veut dire que vous percevez comme un conflit d'intérêt potentiel entre le service professionnel que peut rendre un agronome qui travaille par ailleurs pour un producteur d'intrants.

Mme CAROLE MEUNIER :

2135

Bien, c'est-à-dire qu'on pense qu'il y a plus de risques potentiels d'avoir des conflits quand on est lié à une compagnie qui vend des intrants que quand on ne l'est pas, à ce moment-là.

M. ÉDOUARD ASNONG :

2140

Bien, il faut dire qu'il n'y a rien de gratuit dans ce monde. On ne dit pas non plus que les services conseils qui sont donnés par les compagnies vendeurs d'intrants, on ne dit pas qu'ils ne sont pas bons, mais c'est sûr que, à quelque part, il faut le payer.

2145

Donc, si on est attaché à un fournisseur d'intrants pour avoir accès aux services conseils, on n'est pas sûr que le producteur a toute la marge de manoeuvre pour négocier le meilleur prix et avoir un service conseil aussi efficace.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2150

Très bien, merci. Juste une petite chose. Ça m'a surpris, dans le deuxième tableau que vous avez cité en page 13, vous l'avez signalé vous-même, pouvez-vous m'expliquer le phénomène, comment se fait-il, par exemple, pour les unités animales porcines utilisant des bols économiseurs et des trémies abreuvoirs, comment se fait-il qu'il y en a moins dans les ZAL

2155 que hors ZAL? Dans hors ZAL, vous avez 79,3 % et seulement 69 % pour les choses dans les régions de ZAL. Êtes-vous capable de m'expliquer le phénomène? Qu'est-ce qui joue là?

M. ÉDOUARD ASNONG :

2160 C'est une excellente question, mais je crains ne pas avoir une excellente réponse. C'est peut-être le fruit de hasard, je ne sais pas, où les producteurs en ZAL, est-ce qu'ils ont priorisé d'autres investissements, exemple, acquisition de terres pour disposer au lieu d'investir là-dedans? Je ne sais pas.

2165 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous ne pouvez pas analyser le phénomène.

M. ÉDOUARD ASNONG :

2170 Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2175 Vous le constatez, mais vous n'avez pas l'explication.

M. ÉDOUARD ASNONG :

Non, pas vraiment.

2180 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'accord, merci.

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

Une dernière question. Ça concerne les odeurs et ça concerne le rôle que vous attribuez aux citoyens dans le règlement du problème des odeurs. Vous dites:

2195 **M. ÉDOUARD ASNONG :**

Bien, je pense qu'il y a beaucoup d'efforts qui sont faits par les producteurs actuellement. On a juste à voir les chiffres, les producteurs qui mettent des toits. Malheureusement, aujourd'hui, les toits sont seulement éligibles pour augmenter le nombre de jours d'entreposage.

Il y a des producteurs qui veulent faire des efforts additionnels pour justement avoir un développement harmonieux. Il y a des efforts très majeurs qui sont faits, je pense ce n'est pas reconnu. On est en période d'arrêt, pour ne pas dire en moratoire, il y a une réglementation actuellement qui est appliquée, puis je pense que ce n'est pas réalisé par le citoyen qu'est-ce que ça implique cette réglementation-là.

À la Fédération des producteurs de porcs, il y a un programme de valorisation pour faire connaître c'est quoi la production porcine aujourd'hui, et il va y avoir aussi des fermes modèles ou des fermes qui vont pouvoir être visitées par le citoyen en général.

Mais actuellement, ce n'est pas facile, le niveau d'intolérance est très, très élevé. Mais il faut démystifier tout ça un petit peu puis essayer de s'approprier les uns les autres.

2215 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a une bonne partie des odeurs qui sont ressenties au moment de l'épandage. Qu'est-ce que vous pouvez faire pour...

2220 **M. ÉDOUARD ASNONG :**

Bien, c'est là qu'il y a un tableau qui est quand même intéressant, qui parle de l'augmentation des rampes d'épandage, des rampes basses — page 16 — et l'incorporation dans les 24 heures. Donc, au bout de 24 heures, 63.4 %. Si vous voyez la différence, de 96 à 2001, ça a passé de 28.2 % à 63.4 %. C'est quand même...

LA PRÉSIDENTE :

Mais, malgré tout, il y a encore des gens qui se plaignent que ça ne sent pas bon, puis que c'est intolérable, puis...

M. ÉDOUARD ASNONG :

On fait les efforts qu'on peut, à la mesure et à la vitesse qu'on peut les faire. On va continuer d'en faire.

Ce qui est malheureux aussi, c'est que des fois, on va au village puis on nous demande: «C'est qui le producteur de porc qui a étendu son fumier à matin», quand on sait pertinemment que c'est le fumier d'un autre genre d'animal que la production porcine.

2240

Il va toujours y avoir une odeur, on l'admet. On va continuer à la minimiser. Tantôt, on a dit aussi que ça prenait de la recherche. Il y a des produits sur le marché actuellement qui visent à diminuer les odeurs ou la perception des odeurs. Il va toujours, en campagne, rester une petite odeur, et puis on fait les efforts voulus et on veut cheminer avec nos voisins.

2245

Exemple, la Fédération, le printemps passé, on a mis en place un programme de cartes postales pour avertir les voisins qu'on était pour étendre nos fumiers ou nos lisiers entre telle période et, s'il y avait un inconvénient avec ça, bien, de nous avertir. Dans les statistiques — je pense que madame Beaubien est ici, elle pourrait me confirmer — mais je pense que 75 % des voisins qui avaient reçu ces cartes-là, ils étaient très enchantés de la démarche.

2250

Donc, il faut continuer à socialiser avec nos voisins et à communiquer et à parler ensemble. Je pense que c'est la meilleure des solutions. C'est sûr que des inconvénients, il y en a partout. Si on demeure en ville, il y a toutes sortes de sirènes; il y a des odeurs de pneus et d'*exhaust*. Moi, je reste sur le bord d'un chemin qui relie deux autoroutes, il y a des problèmes de bruit, mais je le sais, quand j'ai été m'installer là, c'est la conséquence.

2255

Donc, je ne demande pas aux voisins ou aux citoyens de boucher complètement leur nez puis d'être...

2260

LA PRÉSIDENTE :

De nier le fait que ça ne sent pas bon?

2265

M. ÉDOUARD ASNONG :

Non, c'est ça. Non, il y a quelque chose à faire. On essaie de faire les efforts, mais aussi il faut être réaliste qu'on demeure en campagne aussi, là.

2270

LA PRÉSIDENTE :

Mais pour vous, la solution, elle passe par une meilleure communication entre les producteurs et les voisins non producteurs.

2275

M. ÉDOUARD ASNONG :

Oui. Mais tantôt, j'ai parlé aussi des rampes basses.

LA PRÉSIDENTE :

2280

Oui, oui.

M. ÉDOUARD ASNONG :

2285

J'ai parlé d'incorporation. J'ai parlé de traitement et de produits ajoutés. Mais une fois ça dit, ça prend une communication aussi.

2290

On m'a déjà rapporté qu'il y avait des plaintes de voisins qui se plaignaient d'une nouvelle porcherie comme quoi qu'elle sentait le cochon. L'inspecteur municipal y a été puis il n'y avait pas encore un seul porc de rentré.

2295

Il y avait un autre cas pas très loin d'ici, ça a fait les manchettes pendant quelques années dans les journaux, à propos d'une pouponnière. Finalement, il a obtenu son permis; la pouponnière a été bâtie. Et le voisin a demandé au monsieur: «Quand est-ce que tu vas la bâtir?» Il a dit: «Ça fait un an qu'elle est bâtie.» Il ne l'avait jamais senti.

2300

Donc, il y a toute une question de perception. Mais pour ça, pour en arriver à être en mesure d'en discuter, il faut premièrement faire descendre la pression de tout le monde un petit peu, et puis s'asseoir ensemble et regarder qu'est-ce qui est réalisable. Parce qu'on est convaincu qu'on participe à l'économie du Québec, et qu'on a une production qui est vraiment dynamique et qui mérite d'être reconnue et supportée.

LA PRÉSIDENTE :

2305

Merci beaucoup, madame et messieurs, pour cette participation à la consultation publique.

M. ÉDOUARD ASNONG :

2310

Ça m'a fait plaisir et je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2315

Alors, maintenant, j'invite le dernier participant de la soirée. C'est monsieur Francis Lavoie.

M. FRANCIS LAVOIE :

2320

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Lavoie.

2325 **M. FRANCIS LAVOIE :**

Je suis un peu gêné parce que je n'ai pas de mémoire à vous déposer.

LA PRÉSIDENTE :

2330

Mais c'est un choix qui vous est laissé, soit de faire une présentation verbale ou un mémoire.

M. FRANCIS LAVOIE :

2335

Alors, j'ai quand même un message à vous faire passer.

2340

D'abord, je suis producteur pomicole et viticole. Évidemment, je suis de Rougemont. Je reconnais d'emblée que d'être producteur agricole peut nous apporter souvent quelques difficultés, et je suis persuadé que la production porcine également connaît ses propres difficultés. J'ai toujours reconnu et j'ai toujours été un défenseur du droit de produire, mais moi, mon droit de produire s'arrête au moment où je touche à la liberté des autres de produire.

2345

Alors, dans les quatre intervenants qui sont passés précédemment, il y en a un seul qui a parlé des odeurs. Et je dois vous dire que la pollution olfactive est très dommageable pour le type de production agricole que là, nous, on peut faire. Vous reconnaissez sans doute que ce type de production là vit beaucoup d'agrotouristique. Et sans cet apport de revenu là, il serait difficile de rentabiliser des productions comme la viticulture et la pomiculture.

2350

Lorsqu'on invite les gens à venir chez nous prendre part à nous apporter un revenu supplémentaire pour mieux vivre, ce qu'on vend aux gens qui viennent acheter, c'est le milieu champêtre. Mais dans le milieu champêtre, il y a aussi des arômes. Je vous inviterais, membres du comité, à venir dans le verger au printemps, la période de la fleur au mois de mai. On a des perceptions d'odeur là qu'on ne peut pas retrouver à nulle part. Au mois de juin, on vit la même chose avec le vignoble.

2355

2365 Alors, moi, je vous demanderais, je ne sais pas si j'ai suffisamment insisté pour ce que peut représenter les odeurs ou le développement d'odeurs pour le développement d'une organisation comme les nôtres en horticulture, je vous inviterais à faire des recommandations dans le sens de l'éloignement, les distances limitatives pour des entreprises là où il y a déjà des productions d'agrotourisme ou qui vivent d'agrotourisme.

2370 Dans mon cas et dans le cas de secteurs où il se fait beaucoup d'autocueillette, je pense que... et c'est peut-être un peu arbitraire, les producteurs de porc vont me dire: «Bien, oui, Lavoie, t'as pensé à toi» mais, moi, je pense qu'à moins de 2 kilomètres, on va toujours être un peu influencé par les odeurs qui nous arrivent de ces productions-là.

2375 Quand on parle d'arôme, quand on parle d'odeur, je vous inviterais à bien analyser ou à bien déguster un vin lorsque, dans la pièce, il y a des odeurs qui sont nauséabondes. Alors, dans un environnement où il y a des odeurs, je suis persuadé qu'on arrive dans une situation qui n'est pas idéale pour faire la dégustation et vendre nos produits.

2380 Alors, je vous demanderais également de toujours reconnaître le droit, pour les villages où il y a beaucoup d'agrotouristique, d'avoir des droits particuliers pour déterminer des zones de production ou des zones de non-production animale.

2385 Moi, je suis natif d'un milieu rural. Je suis bien défenseur du droit de produire mais, encore une fois, c'est bien important que tous les autres producteurs puissent produire également. Et dans le cas d'entreprises qui vivent d'agrotouristique, la pollution par les odeurs, c'est très important.

Alors, je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2390 Monsieur Lavoie, je vous remercie. Mais juste quelques questions. Vous dites qu'il y a des producteurs porcins qui se sont installés à peu près à 1 kilomètre de chez vous.

2395 Est-ce que ce sont des producteurs avec sol ou sans sol? En d'autres termes, est-ce qu'ils font l'épandage de leur lisier sur des terres à proximité de chez vous ou si ce que vous sentez, ce sont les odeurs de la porcherie?

M. FRANCIS LAVOIE :

2400 Règle générale, ce que je sens, c'est les odeurs de la porcherie. Mais il arrive aussi, parce que la ferme voisine de chez moi, il utilise des engrais, du lisier pour faire l'engraissement du sol, donc il utilise...

2405 Mais pour l'épandage, moi-même, je serais prêt, dans la mesure où c'est bien contrôlé puis que c'est enfoui dans les limites de la loi, j'ai de la prairie où je peux recevoir du lisier. Je suis prêt à concéder ça, je peux recevoir du lisier. Mais tous les nuages d'odeur qui se font pendant l'année durant, c'est dommageable pour le type d'entreprise agricole que j'ai.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Quelles sont vos fenêtres à vous, comme pomiculteur et viticulteur, pour recevoir vos clientèles? Vous dites que vous recevez des clientèles, entre autres pour vos vins, pour leur faire humer vos produits. Elles sont quand ces périodes propices à vos activités? Et est-ce que ça coïncide avec des périodes d'épandage?

M. FRANCIS LAVOIE :

2420 L'agrotouristique, c'est principalement les mois de chaleur et d'ensoleillement. Alors, moi, je suis ouvert 7 jours sur 7 du 1er mai à aller jusqu'au 15 novembre, et les fins de semaine dans les autres périodes. Alors, pendant toute cette période-là, je suis ouvert.

2425 Je ne vous dis pas que pendant le mois de mai ou un peu le mois de juin, je n'accepterais pas qu'il y ait un producteur qui vienne étendre du lisier sur mes terrains. Je pense que pour une durée de 24 heures, je pense qu'on peut toujours organiser ou s'organiser pour permettre ces choses-là. Mais de là à avoir des entreprises qui s'installent tout près, tout autour, c'est plus compliqué là.

LA PRÉSIDENTE :

2430 Donc, vous voulez un zonage agricole dans la zone agricole.

M. FRANCIS LAVOIE :

2435 C'est-à-dire que même les interlocuteurs précédents ont admis que les municipalités avaient une certaine réserve pour pouvoir déterminer des zones de production animale. Alors, dans le cas où il y a des agglomérations d'entreprises qui vivent d'agrotouristique, je crois qu'il faut permettre à ces endroits-là d'avoir du zonage, des zones de production animale.

LA PRÉSIDENTE :

2440 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2445 En prolongement justement de cette réflexion qu'on vient de faire, on sait que les municipalités régionales de comté, à travers leur règlement de contrôle intérimaire et éventuellement de leur plan d'aménagement, ont un certain pouvoir de faire en sorte d'accorder une protection à des zones dynamiques dans la zone agricole qui développent de l'agrotourisme. L'exemple des vignobles nous a longtemps été donné.

2450 Dans votre région, est-ce que compte tenu, bon, Rougemont, c'est bien connu comment c'est important pour la pomiculture, est-ce que dans votre région, la Municipalité régionale de comté a des initiatives de ce côté-là...

2455 **M. FRANCIS LAVOIE :**

Oui, oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2460 ... du côté de son règlement de contrôle intérimaire? Et croyez-vous que ce chemin-là, pour aller chercher la protection que vous cherchez, est un chemin adéquat, ou trouvez-vous qu'il manque des pouvoirs de ce côté-là à la Municipalité régionale de comté ou encore aux municipalités? Comment verriez-vous dans l'avenir que soient satisfaites vos préoccupations?

2465 **M. FRANCIS LAVOIE :**

2470 Je dois d'abord vous dire qu'à Rougemont, on a été une des premières municipalités de la MRC à essayer de déterminer des zones où il n'y aurait pas d'élevage animal principalement porcin et aussi parce qu'on a un problème d'élevage de volailles en densité importante. Et ça, c'était il y a quatre, cinq ans. Ça n'avait pas été nécessairement bien vu par tous les agriculteurs parce qu'il y avait une certaine méconnaissance.

2475 Vous savez, je veux bien que les producteurs porcins vivent, mais les producteurs de pommes doivent bien vivre et les producteurs viticoles doivent bien vivre aussi. Alors, il faut savoir s'accepter tout ensemble mais dans les limites qui sont tolérables pour chaque entreprise.

2480 Lorsqu'est venu il y a un an et demi, deux ans, le gouvernement avait passé ou avait réaffirmé le droit de produire et, là, toutes les MRC ont remis en question leur plan de zonage. Et après ça est arrivé le moratoire. Alors, entre la période où les MRC ont révisé le zonage et le moratoire, je dois vous dire qu'on a eu d'énormes craintes.

Maintenant, je sais qu'à Rougemont, ils ont créé une deuxième zone de production animale. Ils ont permis une deuxième zone de production animale mais qui était un peu à la

2485 limite de la municipalité. Mais il faudrait s'assurer que pour les zones de production qui ont besoin d'agrotourisme, qu'on puisse continuer à avoir une préservation de notre environnement là-dedans.

LA PRÉSIDENTE :

2490

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2495

Quand vous parlez d'une distance séparatrice de 2 kilomètres, est-ce qu'il semblerait possible de considérer peut-être des distances différentes si vous êtes dans le sens opposé des vents dominants de la période qui vous intéresse en particulier, la période d'été?

2500

C'est-à-dire que si vous êtes, je ne sais pas, à Rougemont, je suppose que le vent d'été, c'est du sud-ouest, alors à ce moment-là, dépendant de l'orientation, ça pourrait passablement changer les différences de distance où il y a des odeurs. Vous avez parlé de 2 kilomètres.

M. FRANCIS LAVOIE :

2505

Je vous ai dit tout à l'heure que j'avais parlé de 2 kilomètres, c'était un peu arbitraire. Évidemment, dans mon cas, moi, les vents dominants sont de l'ouest et je reçois les vents d'ouest. Les porcheries sont à 1 kilomètre en direction ouest. Alors, ça, c'est bien clair que dès qu'il y a un petit vent, puis dès que la température, le degré d'humidité et la pression atmosphérique sont idéal à l'évaporation, je le reçois chez moi.

2510

Mais de là, je ne connais pas du tout la mécanique des vents dominants, etc. Je ne peux pas vous répondre plus que l'expérience que moi, j'en vis à l'heure actuelle.

2515

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2530 Dans votre position, là, je pense que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on fait des pommes à Rougemont, il me semble, donc on parle d'une production ancestrale, d'une certaine manière. C'est une chose qui dure depuis longtemps.

M. FRANCIS LAVOIE :

2535 Oui. Et là, vous faites allusion au premier arrivé, le premier qui s'installe a le droit de produire puis le deuxième n'a pas le droit ou quelque chose du genre. Mais je dois vous dire qu'à Rougemont, effectivement, la production pomicole doit avoir près de 100 ans, même un peu plus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2540 L'agrotourisme.

M. FRANCIS LAVOIE :

2545 Et la concentration des équipements porcins, c'est beaucoup plus récent que ça. On parle de, je ne sais pas, moi, d'une vingtaine d'années, 30 ans.

2550 Alors, évidemment que moi, avant de planter le vignoble, j'ai regardé ce qui se passait autour. Et quand je vous ai dit qu'il y a quatre, cinq ans, à Rougemont, il y avait eu une sorte, déjà, de règle de zonage ou de règle d'établissement des entreprises animales, je peux vous dire que j'ai un peu participé à m'assurer de ne pas être... si j'étais le premier à m'installer, qu'il n'y en ait pas trop qui viennent s'installer autour pour le développement des odeurs.

2555 Je suis conscient parce que le monsieur qui m'a précédé, le monsieur du syndicat qui m'a précédé, a dit: «Bon, bien, quand on vient à la campagne, il faut être conscient qu'on peut avoir des odeurs.» Moi, je ne suis pas sûr que le fait d'aller à la campagne égale et donne une assurance d'avoir des odeurs nauséabondes. Il me semble que ça devrait être même le contraire. On devrait être capable que nos climats, que nos paysages champêtres puissent ressortir à travers de ça et que ces beaux espaces-là puissent être visités par les citoyens. Je
2560 pense qu'il ne faut pas empêcher ça non plus.

Toute la notion de -- je ne dirai pas premier arrivé, premier servi, mais c'est sûr qu'il y a des régions qui sont moins propices à l'établissement d'une ou l'autre des orientations de culture. Je pense, en tout cas, dans la région de Napierville, certains vignobles avaient été confrontés
2565 à l'établissement d'entreprise de production animale à, je ne sais pas, même pas 1 000 pieds de leur entreprise viticole, c'est compliqué, ça là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2570 Est-ce qu'à ce moment-là, vous verriez une forme de réciproque, c'est-à-dire que, d'un côté, les régions ou les coins qui sont spécialisés dans de l'agrotourisme sont comme protégés de l'implantation de porcheries ou d'établissements qui risquent de dégager de fortes odeurs, mais, à l'inverse, une fois qu'on est dans une zone de fortes odeurs, on n'accepte pas, on ne permet pas le développement de structures agrotouristiques.

2575

M. FRANCIS LAVOIE :

J'espère, monsieur Beauchamp, qu'on va venir à contrôler ces odeurs-là. Je suis persuadé que les producteurs porcins vont travailler aussi dans ce sens-là. Alors, toute la notion de pollution, si on pouvait établir des règles assez importantes pour ne plus qu'on la ressente, ce serait bien. Maintenant, je ne suis pas contre la possibilité aussi d'établissement prioritaire dans des zones animales et d'autres dans des zones agrotouristiques. Je ne suis pas contre ça non plus.

2580

2585 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est parce que c'est un double zonage, à ce moment-là, qui s'impose ou qui pourrait s'imposer.

2590

M. FRANCIS LAVOIE :

Mais en premier lieu, si on pouvait techniquement contrôler ça, on serait dans une situation idéale pour tout le monde.

2595

Maintenant, je répète, moi, je n'ai pas d'inconvénient à recevoir du lisier chez moi, puis à ce qu'il soit traité ou enfoui en dedans des 12 heures ou en dedans de 24 heures. Je n'ai pas de problème avec ça. C'est quand le nuage d'odeur persiste que, là, ça commence à être nuisible pour différents types de production agricole.

2600

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est ça. Mais d'habitude, on a plus des gens qui viennent se plaindre des épandages. Tandis que vous, c'est du bâtiment qu'il semble...

2605

M. FRANCIS LAVOIE :

Oui, définitivement, définitivement, définitivement. Parce que le bâtiment à 1 kilomètre de chez moi... il y en a deux entreprises porcines à 1 kilomètre de chez moi, j'ai des périodes où je les ressens plus que d'autres.

2610

Et entre autres, l'an dernier, on a fait les vendanges. Puis pour faire les vendanges, on invite des groupes de citoyens à venir participer à la fête. Et je recevais justement les gens du siège social de l'UPA de Longueuil à venir faire les vendanges, et cette journée-là, les porcheries dégageaient. Alors, on voyait tout de suite une sorte de difficulté d'organisation là-dedans.

2615

LA PRÉSIDENTE :

L'incompatibilité des odeurs.

2620

M. FRANCIS LAVOIE :

L'incompatibilité des odeurs.

2625

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lavoie, je vous remercie beaucoup pour votre participation à cette consultation publique.

2630

M. FRANCIS LAVOIE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2635

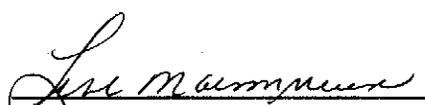
Et la commission ajourne ses travaux. Elle les reprend demain, à 13 h 30. Alors, je vous invite à y participer. Merci.

2640

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2645

ET, J'AI SIGNÉ:


LISE MAISONNEUVE, s.o.